Nations Unies A/62/PV.21



Documents officiels

21^e séance plénière Lundi 8 octobre 2007, à 15 heures New York

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

En l'absence du Président, M. Ehouzou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 109 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/62/1)

M. Rachkov (Bélarus) (*parle en russe*): La délégation bélarussienne a soigneusement examiné le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/62/1).

Nous avons pris note de l'intention du nouveau Secrétaire général de dynamiser les travaux de l'Organisation pour ce qui est du règlement des problèmes d'actualité sur le plan international. Le Secrétaire général a présenté aux États Membres pour examen des propositions judicieuses et équilibrées destinées à accroître l'efficacité de l'ONU.

Nous nous félicitons également de l'amélioration notable des échanges entre le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, ce qui contribue à renforcer la coopération entre le Secrétariat et l'Assemblée générale.

La principale conclusion que nous pouvons tirer de ce rapport est que la communauté internationale doit concentrer ses efforts et ses ressources sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face aux nombreux pays et régions qui accusent un retard considérable par rapport aux délais fixés pour atteindre les indicateurs de développement.

Aucun des pays de l'Afrique subsaharienne ne reçoit les ressources promises pour mettre en œuvre une stratégie nationale de développement visant à atteindre les objectifs énoncés dans le Déclaration du Millénaire. À la lumière de la remarque très pertinente du Secrétaire général, selon laquelle cette aide reste trop imprévisible et est trop souvent liée à des projets, nous appelons les bailleurs de fonds à s'acquitter de leurs obligations. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général, qui demande que tous les bailleurs de fonds proposent aux pays bénéficiaires un calendrier d'accroissement de l'aide, de manière que ces pays puissent établir correctement leurs budgets nationaux dans les délais fixés.

Nous notons les efforts déployés par le Secrétaire général, de concert avec les présidents des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de l'Assemblée générale pour faire du problème des changements climatiques l'une des principales priorités de l'Organisation. Nous appuyons l'idée que la maîtrise des conséquences des changements climatiques contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. À cet égard, les pays en développement et les pays à économie en transition devraient recevoir une aide pour pouvoir

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

07-53409 (F)

obtenir les ressources énergétiques nécessaires sur un marché où la demande est effrénée.

Comme la délégation bélarussienne l'a fait remarquer lors du débat général, l'ONU doit dès à présent prendre des mesures pratiques pour le transfert et la diffusion des technologies d'exploitation de sources d'énergie renouvelables et de substitution à l'échelle mondiale. C'est la condition nécessaire à la réalisation des OMD. Ces mesures pratiques doivent comprendre des méthodes pour faire face au problème évident de la concentration de ces technologies dans un groupe relativement restreint d'États. Sinon, demain, le prix de ces technologies atteindra le prix exorbitant des sources d'énergie traditionnelles aujourd'hui.

Nous avons noté le souci particulier du Secrétaire général de revigorer le programme de la communauté internationale en matière de désarmement. La délégation bélarussienne souscrit sans réserve à la conclusion du rapport selon laquelle les États Membres doivent s'attaquer aux blocages qui, depuis plusieurs années, paralysent les travaux des principales instances de négociation et entravent la mise en œuvre des instruments existants. La stagnation dans le domaine du désarmement est entrée dans une phase dangereuse. Le plus grand sujet de préoccupation est l'application d'un des traités les plus importants dans le monde d'aujourd'hui, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au lieu d'être la base d'un partenariat, ce traité est une source de frictions entre pays en développement et pays développés et entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui ne l'ont pas.

Il est temps que les États dotés d'armes nucléaires montrent qu'ils sont disposés à prendre des mesures concrètes pour le désarmement nucléaire. La recherche d'un nouvel équilibre entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération créerait un environnement qui aiderait à faire des progrès dans d'autres domaines, y compris la maîtrise des armes classiques.

Alors que nous allons célébrer en 2008 le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons consacrer l'essentiel de nos efforts à trouver une solution aux questions de droits de l'homme pressantes mais qui ne sont pas motivées par des considérations politiques, sur la base du dialogue et non de l'affrontement. C'est ce qui est demandé dans la résolution 61/166, « Promotion d'un dialogue sur les droits de l'homme fondé sur l'équité et le respect mutuel », que

l'Assemblée générale a adoptée à sa soixante et unième session. Nous invitons le Secrétaire général à s'intéresser dans son prochain rapport sur l'activité de l'Organisation à un aspect de la question des droits de l'homme d'une grande actualité, que, malheureusement, il a omis dans son rapport : la traite des être humains.

Dans sa résolution 61/180 sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes, l'Assemblée générale a appelé à favoriser l'établissement d'un partenariat mondial contre la traite des personnes et les autres formes contemporaines d'esclavage et prié le Secrétaire général de créer un groupe interinstitutions pour coordonner les efforts des organismes des Nations Unies, des gouvernements et des organisations non gouvernementales dans ce domaine.

À notre avis, la prochaine étape dans la création d'un partenariat mondial devrait être un plan d'action ou une stratégie pour lutter contre la traite des être humains. La forme optimale de cette coopération pourrait être déterminée à la lumière des débats thématiques de l'Assemblée générale à la présente session. Nous invitons le Secrétaire général à contribuer à ces débats et à y participer.

Au sujet d'une des conclusions du rapport, nous souligner qu'il n'est pas aimerions seulement d'appliquer nécessaire pleinement toutes résolutions antérieures relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale, mais aussi de définir à la présente session de l'Assemblée une série de mesures propres à rétablir un équilibre des responsabilités entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité conforme à la Charte des Nations Unies. D'après la Charte, l'Assemblée générale doit jouer un rôle important dans la prise de décisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

La délégation bélarussienne estime que la pratique consistant à adopter un texte de procédure sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et l'amélioration de son fonctionnement comme la résolution 61/292 n'est plus acceptable. La prochaine résolution de l'Assemblée générale sur la revitalisation de cet organe doit avoir de la substance, être effective et pertinente. Notre délégation sera de celles qui ne permettront pas que la revitalisation de l'Assemblée générale soit en quoi que ce soit entravée.

M. Liu Zhenmin (Chine) (parle en chinois): La délégation chinoise tient à remercier le Secrétaire

général, M. Ban Ki-moon, de son rapport sur l'activité de l'ONU, qui donne un aperçu de l'activité de l'Organisation sur tous les plans pendant l'année écoulée ainsi que des tâches et des enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est le premier rapport que M. Ban Ki-moon présente depuis qu'il a pris ses fonctions et on y sent sa volonté de construire une ONU plus forte pour un monde meilleur. J'aimerais saisir cette occasion de le remercier pour sa diligence et son travail remarquable depuis qu'il est entré en fonctions.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les États Membres et les peuples du monde attendent de l'ONU plus que jamais depuis sa création, comptant sur elle dans des domaines et en des lieux de plus en plus divers pour faire face à des situations sans cesse plus difficiles.

De profonds changements se produisent actuellement dans le monde qui engendrent à la fois des problèmes et des possibilités sans précédent. Face aux menaces et aux difficultés croissantes, la communauté internationale est convenue que nous devons chercher des solutions ensemble et par la coopération multilatérale dans le cadre de l'ONU. C'est ce qu'a confirmé une fois de plus le débat général, qui vient de se terminer.

L'humanité aspire au développement universel et à la prospérité commune. Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international sont le cadre commun que nous nous sommes fixé. Maintenant que la moitié environ du délai fixé pour atteindre ces objectifs est écoulée, il nous reste encore la moitié du chemin à parcourir. La tâche est ardue pour atteindre les OMD d'ici à 2015, et l'Afrique, plus particulièrement, devra relever d'énormes défis. L'ONU doit prendre les mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais, notamment pour mieux satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique. Nous nous félicitons de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général de créer le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. En attendant, nous appuyons la création de mécanismes spécifiques pour évaluer objectivement la façon dont pays développés et pays en développement s'acquittent de leurs engagements respectifs.

Le changement climatique est devenu le problème d'aujourd'hui qui exige des mesures urgentes dans le cadre de l'ONU.

Les changements climatiques sont une question relative à l'environnement. Mais en fin de compte, c'est une question de développement, parce que les changements climatiques sont causés par développement, et ce problème ne pourra être réglé qu'en assurant le développement durable de tous les pays. Nous nous félicitons du succès de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, organisée par le Secrétaire général, et nous espérons que la Conférence de Bali, qui doit se tenir en fin d'année, donnera des résultats positifs. Pour porter remède aux changements climatiques, il est dans notre intérêt à tous d'aider les pays en développement à être mieux à même de réagir et de leur fournir des technologies utiles et abordables pour un développement propre.

L'ONU joue un rôle important dans la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix après les conflits. Nous encourageons une plus grande participation de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat pour être mieux à même de relever les défis grâce à la rénovation. Le renforcement par le Secrétaire général des capacités d'appui à la médiation de l'Organisation peut aider l'ONU à faire jouer ses avantages exceptionnels.

Toutefois, Les actions intégrées et l'élargissement rapide des forces placent la barre haut en matière de planification et de gestion des missions de maintien de la paix, ainsi que dans la fourniture d'un appui logistique à ces missions. Nous nous félicitons des progrès réalisés par la Commission de consolidation de la paix à cet égard au cours de l'année écoulée. Nous espérons que lors de la prochaine phase de ses travaux, la Commission apportera des changements manifestes aux pays concernés, sur la base du respect de leur souveraineté et de leurs besoins réels.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, adoptée l'année dernière, est un document clef en matière de coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Elle doit être mise en œuvre dès que possible afin de donner une suite concrète à notre détermination commune de lutter contre le terrorisme.

La situation au Moyen-Orient représente la plus grande épreuve possible pour l'ONU. Régler ce conflit par le biais de négociations politiques et de la coexistence pacifique entre l'État d'Israël et tous les pays arabes, y compris une Palestine indépendante, sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU

et du principe « terre contre paix », est le seul moyen de parvenir à une solution globale, juste et durable à ce problème. Nous espérons que les dirigeants israéliens et palestiniens maintiendront la dynamique du dialogue et que toutes les parties s'uniront pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. L'ONU devrait jouer un rôle plus important s'agissant de la question du Moyen-Orient.

La crise au Darfour (Soudan) met également à l'épreuve la solidarité de la communauté internationale. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, cette crise a des causes complexes et profondes et exige des efforts dans les domaines de la sécurité, politique, humanitaire, économique et social si nous voulons trouver une solution durable. Nous espérons bien que les négociations de Tripoli déboucheront sur des résultats encourageants, sous l'égide conjointe de l'ONU et de l'Union africaine. Nous espérons que toutes les parties s'efforceront de créer les conditions permettant de parvenir à ce résultat.

Le statut futur du Kosovo met également à l'épreuve la sagesse de la communauté internationale. Nous espérons que la Serbie et les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo élargiront progressivement leurs domaines d'accord grâce à de patientes négociations afin de parvenir à une solution acceptable pour les deux parties. À cet égard, il n'est pas souhaitable d'établir des délais ou d'imposer une solution de l'extérieur.

Dans le domaine de la sécurité, la situation pose actuellement des défis au monde, mais elle lui offre aussi des perspectives nouvelles. L'ONU doit continuer de jouer le rôle de chef de file en redynamisant les programmes multilatéraux de désarmement et de contrôle des armements, et en améliorant l'autorité, l'efficacité et l'universalité du régime de non-prolifération international, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Régler la question de la non-prolifération par la voie politique ou diplomatique constitue la meilleure option pour nous tous. Même si nous nous opposons à toutes les formes de prolifération des armes nucléaires, nous pensons que les efforts de non-prolifération ne doivent pas s'écarter de notre objectif de préserver la paix et la stabilité internationales. Il convient de respecter et de garantir le droit de tous les pays à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire lorsqu'ils honorent les obligations internationales pertinentes.

L'ONU doit être en phase avec son époque. Elle doit donc prendre des mesures pour se réformer. Si nous voulons réaliser des progrès, nous devons faire fond sur les résultats enregistrés tout en recherchant le consensus le plus vaste possible grâce à des négociations démocratiques. Nous devons assurer le suivi de toutes les décisions en matière de réforme prises au Sommet mondial de 2005, en accordant la priorité à la réforme des activités de développement, à laquelle l'ONU doit renforcer sa contribution. La Chine est disposée à travailler avec toutes les parties pour veiller à ce que cette réforme devienne un processus qui repose sur le dialogue consultatif et la solidarité.

La revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité sont des composantes importantes de la réforme de l'ONU. Nous espérons que cette réforme permettra aux deux organes de renforcer leur rôle en tant qu'organes principaux de l'ONU en améliorant leur efficience et la division du travail entre eux. Il convient d'accorder une priorité accrue au rôle des pays en développement au sein de ces deux organes.

Le Conseil des droits de l'homme a établi définitivement ses méthodes et ses procédures de travail, ce qui lui permettra de fonctionner normalement. Nous espérons que l'Assemblée générale appuiera et approuvera ces résultats, qui ont été difficiles à obtenir. Ce n'est qu'en travaillant sur la base du respect mutuel, de l'impartialité, de l'objectivité et de la non-sélectivité que le Conseil des droits de l'homme pourra jouer un rôle constructif dans la promotion du dialogue et de la coopération internationales dans le domaine des droits de l'homme.

Nous appuyons la réforme du Secrétariat visant à améliorer sa productivité et à réaliser davantage d'économies, à renforcer le contrôle et la responsabilité internes et à conférer un mandat plus vaste et une souplesse accrue au Secrétaire général. Il est essentiel que nous écoutions les vues de toutes les parties afin de garantir une orientation et un suivi par les États Membres.

Défendre le multilatéralisme et promouvoir la coopération multilatérale au sein de l'ONU n'est pas une option; c'est une obligation pour tous les pays. Nous sommes disposés à œuvrer de concert avec tous les autres pays du monde pour ériger une ONU forte dans un monde harmonieux qui jouisse d'une paix durable et d'une prospérité partagée.

M^{me} **Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Pour commencer, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation, qui couvre tous les aspects des travaux menés par les institutions des Nations Unies.

En effet, cette année a été l'une des plus difficiles de l'histoire des Nations Unies. Le Secrétaire général et l'Organisation ont pris des mesures concrètes audacieuses dans plusieurs domaines importants, à savoir la sécurité, le maintien de la paix, le développement, les changements climatiques, la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et les réformes institutionnelles. Nous sommes confiants dans la conviction ferme du Secrétaire général que l'ONU ne doit pas se laisser décourager par les tâches qui l'attendent et les besoins multiples et pressants du monde d'aujourd'hui. Nous sommes persuadés que ces besoins appellent une action collective, dont l'ONU, seule organisation véritablement universelle, est le meilleur instrument.

Au Sommet mondial de 2005, tous les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre des stratégies globales de développement national pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est évident que ces objectifs ne peuvent être atteints qu'à la faveur d'un engagement actif de toute la communauté internationale, et sur la base du partenariat et de la coopération. Nous partageons tout à fait l'opinion du Secrétaire général qu'il nous faut combler le fossé qui sépare les aspirations des réalisations, et nous saluons sa décision ferme de faire des objectifs du Millénaire une des grandes priorités de cette Organisation.

Le Kazakhstan est résolu à remplir obligations quant aux OMD et met progressivement en œuvre une stratégie de développement à longue échéance intitulée « Kazakhstan-2030 ». Cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption d'un document important pour notre pays, qui a déterminé l'orientation principale de développement économique et social sur le long terme. Après 10 ans de mise en œuvre de la stratégie, le Kazakhstan a achevé avec succès sa transition et entre maintenant sans ralentir dans une nouvelle étape de développement. La tâche principale du Gouvernement, en matière de politique économique, est de faire en sorte que le pays soit parmi les 50 économies les plus compétitives du monde d'ici 10 ans.

La préservation du climat de notre planète est un problème qui touche les intérêts de chaque nation et de l'ensemble de l'humanité. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la lutte contre les changements climatiques nous aidera à atteindre les OMD et plus généralement, les objectifs de développement durable arrêtés au Sommet mondial de 2005.

Le Kazakhstan prend actuellement des mesures s'attaquer concrètes pour aux problèmes environnementaux sur les plans national et régional. Nous travaillons à la création d'un centre eurasien de l'eau – une importante association d'analyse scientifique et de production qui mettrait au point des technologies innovantes en matière de gestion de l'eau et aborderait les problèmes environnementaux touchant les bassins hydrographiques de la région. Par ailleurs, un centre solaire consacré aux sources d'énergie et aux ressources renouvelables - le premier du genre en Asie centrale - doit également être créé.

Le Kazakhstan est pleinement conscient de la part de responsabilité qui lui incombe dans l'équilibre et la sécurité énergétiques mondiaux. Pour favoriser la diversification de la fourniture d'énergie consommateurs et offrir des assurances producteurs, le Kazakhstan propose d'instaurer une taxe eurasiatique sur la stabilité de la fourniture d'énergie.

Seule une action mondiale permettra de trouver une solution mondiale au problème des changements climatiques. Aussi attachons-nous beaucoup d'importance aux discussions internationales portant sur un régime post-Kyoto. Le Kazakhstan salue et appuie sans réserve le processus de négociation qui doit se poursuivre à Bali lors de la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, plus tard dans l'année.

Les opérations internationales de maintien de la paix qui sont menées sous l'égide des Nations Unies restent l'outil le plus efficace pour empêcher et régler les crises et pour assurer la stabilité mondiale et régionale. Le Kazakhstan appuie de tout son poids les activités de maintien de la paix des Nations Unies et les efforts déployés pour renforcer les capacités de l'Organisation en la matière.

S'agissant de l'Asie, nous devons évoquer l'élaboration d'un accord continental de diplomatie préventive. La chose a été rendue possible, grâce à une

initiative kazakhe, par la convocation de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), proposée par le Président du Kazakhstan durant la quarante-septième session de l'Assemblée générale, en 1992. Aujourd'hui, la CICA rassemble 18 États, ainsi que des pays observateurs et des organisations internationales. Avec le temps, le processus a fait la preuve de sa pertinence, et il est maintenant le lieu d'un dialogue politique de plus en plus dynamique entre les États d'Asie.

Nous nous félicitons également de la création d'un Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à Achgabat, et sommes disposés à coopérer étroitement avec lui et nos voisins pour renforcer les capacités régionales en matière de prévention des conflits.

La menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement reste au tout premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Nous appuyons les efforts de cette dernière pour élaborer des mesures pratiques en vue de renforcer les mécanismes de sécurité et d'améliorer les instruments juridiques, de manière à assurer une meilleure coordination de la coopération antiterroriste. Le Kazakhstan attache une grande importance à l'établissement d'une base juridique internationale qui permette de répondre efficacement et rapidement aux attaques terroristes et de les éviter à temps. À cette fin, nous encourageons le Secrétaire général à prendre des mesures pour faciliter la finalisation rapide d'une convention générale sur le terrorisme international.

Le Kazakhstan est attaché au renforcement de la coopération régionale et sous-régionale pour combattre le terrorisme et considère que les organisations et forums régionaux ont un rôle important à jouer dans l'élimination de cette menace. En ce sens, le Kazakhstan apprécie beaucoup les efforts d'organes internationaux tels que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la CICA et l'Organisation du Traité de sécurité collective, qui apportent une contribution significative aux actions de la communauté internationale contre le terrorisme.

Le Kazakhstan partage l'espoir du Secrétaire général que la Conférence du désarmement saura faire progresser de manière décisive l'action diplomatique multilatérale pour le désarmement, en réglant des désaccords de longue date quant à son programme de travail. Nous estimons que la préservation de cette instance incombe à la communauté internationale dans son entier. Le Kazakhstan est d'avis que la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles est essentielle pour le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que le début des négociations sur un tel traité marquera une avancée importante dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

L'histoire a décidé que l'homme, pour son premier voyage dans l'espace, décollerait du territoire kazakh, et nous sommes fermement convaincus que l'espace, en tant que patrimoine commun de l'humanité, doit être utilisé uniquement à des fins pacifiques. Par conséquent, nous appuyons l'initiative de la Fédération de Russie et de la Chine qui consiste à élaborer un instrument juridiquement contraignant pour prévenir la course aux armements dans l'espace extraatmosphérique et le recours ou la menace de recourir à la force contre des objets spatiaux.

Nous jugeons important d'accroître la coordination et la coopération entre les organes des Nations Unies, les autres organisations internationales et les gouvernements au plan national afin de prévenir et de surmonter les conséquences des catastrophes naturelles, pour sauver de nombreuses vies humaines. À cet égard, nous attachons une importance particulière à la création par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'un centre de coordination pour l'Asie centrale des interventions en cas de catastrophe, établi au Kazakhstan.

D'une façon générale, la délégation du Kazakhstan se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Cependant, étant donné que l'intégration des questions relatives aux femmes ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes reçoivent une attention croissante et occupent une place de plus en plus importante à l'ordre du jour de la communauté internationale, nous aimerions que le Secrétaire général fournisse à l'avenir des informations et des analyses plus fouillées et plus complètes sur cette problématique.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous ne parviendrons à atteindre nos objectifs dans les domaines de la sécurité, du développement et des droits de l'homme que grâce à une étroite coordination entre tous les membres de la communauté internationale, avec un appui de tous en ce sens. Le Kazakhstan compte participer de façon responsable et active à toutes les grandes activités de l'ONU.

M. Kim Hyun Chong (République de Corée) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son premier rapport annuel, qui offre un aperçu complet des réussites et des difficultés de l'Organisation, et indique la voie à suivre sur les multiples questions mondiales qui forment la matière des travaux de l'Organisation.

La mondialisation crée un enchevêtrement de plus en plus complexe de relations entre tous les êtres humains. Ces multiples liens sont source à la fois de risques et de possibilités. Aucune autre organisation que l'ONU, la seule à être universelle, ne peut réunir l'autorité et la légitimité pour affronter les défis les plus pressants et se saisir des possibilités les plus diverses.

Comme le Secrétaire général nous le rappelle dans son rapport, faire de l'ONU une organisation capable de produire régulièrement et efficacement des résultats n'implique pas seulement qu'elle puisse compter sur l'engagement sans faille des États Membres; elle doit aussi savoir se réformer et réorienter son action. Ma délégation pense que l'ONU peut faire davantage et doit faire mieux. Elle doit devenir plus efficace et s'adapter aux évolutions de notre époque.

La République de Corée s'est depuis longtemps faite l'avocate de la réforme de l'ONU, qui est à nos yeux un processus continu. Nous nous félicitons de constater que le Secrétaire général s'est attelé vigoureusement à cette réforme depuis sa prise de fonctions. Nous approuvons résolument les importantes initiatives qu'il a prises en vue de promouvoir l'efficacité, l'efficience et la responsabilité au sein du Secrétariat. L'exemple qu'il montre pour encourager un changement dans les habitudes de travail au sein du Secrétariat est particulièrement apprécié, et nous espérons voir ces changements se poursuivre dans les années à venir.

Comme le Secrétaire général l'a réaffirmé dans son rapport, les trois piliers de l'ONU – paix et sécurité, développement et droits de l'homme – sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Dans le domaine de la paix et la sécurité, ma délégation partage sans réserve l'avis du Secrétaire général sur l'importance de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après le conflit. Nous convenons que paix et développement sont indissociables. En termes opérationnels, reconnaître cette interdépendance suppose de trouver des moyens de franchir les frontières des différents prés carrés institutionnels. Les défis mondiaux les plus importants d'aujourd'hui ne se rangent pas dans des cases; pour les relever, l'ONU doit savoir se doter de la souplesse requise pour affronter globalement leurs nombreuses facettes.

La création de la Commission de consolidation de la paix est selon nous une réussite essentielle du processus de réforme de l'ONU et une mesure exemplaire dans le sens d'une intégration plus cohérente de son action. Il n'est pas simple de transformer la paix fragile qui suit un conflit en une paix, une sécurité et un développement durables. On avait grand besoin d'un instrument comme la Commission pour coordonner les efforts de toutes les parties prenantes à la consolidation de la paix. Nous espérons qu'elle pourra jouer un rôle de poids pour prévenir la réapparition de conflits, afin que des sociétés ravagées par la guerre puissent sortir de l'incertitude pour entrer dans la prospérité.

Le terrorisme est un autre exemple d'un défi qui exige une action coordonnée de la part d'un grand nombre d'acteurs. La République de Corée condamne vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et reste fermement engagée dans les internationaux visant à le combattre. Nous appuyons la démarche entreprise par le Secrétaire général pour renforcer les capacités dans ce domaine et rapprocher différents éléments du système des Nations Unies. Nous appelons l'Assemblée générale à faire tout son possible pour parvenir rapidement à un accord sur une convention générale sur le terrorisme international.

La prolifération d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, est un défi face auquel nous ne pouvons pas rester sans réaction. Parmi les problèmes de prolifération auxquels doit faire face la communauté internationale, la question nucléaire relative à la République populaire démocratique de Corée exige notre attention immédiate. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, les pourparlers à six ont abouti en 2007 à des résultats positifs en 2007, qui constituent une avancée importante sur la voie de la dénucléarisation. En particulier, lors de la dernière série de pourparlers à six, qui a eu lieu à Beijing en septembre, un accord a été trouvé sur la mise hors service des trois installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée à Yongbyon d'ici la fin de cette année.

Nous avons aussi vu des progrès significatifs dans les relations intercoréennes. Le sommet historique qui s'est déroulé à Pyongyang la semaine dernière entre le Président Roh Moo-hyun et le Président Kim Jong Il a abouti à la Déclaration sur la promotion des relations, de la paix et de la prospérité entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, signée le 4 octobre 2007. Ce document jette les bases d'une coopération intercoréenne accrue et d'un renforcement de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est. Les deux dirigeants ont aussi convenu de la tenue d'autres échanges de vues de haut niveau qui apaiseront les tensions et renforceront la confiance mutuelle, avec pour but ultime de parvenir à une paix et une prospérité permanentes dans la péninsule coréenne.

La question du développement reste prioritaire pour l'Assemblée générale. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définissent désormais le cadre convenu du développement, fixé en 2000 par nos dirigeants pour l'avènement d'un monde meilleur d'ici à 2015. Nous sommes aujourd'hui à mi-chemin de cette échéance. Malgré les progrès réalisés dans certaines régions du monde, il reste beaucoup à faire pour remplir les engagements. Il est essentiel pour nous de faire le point de la situation et de renouveler ces engagements. Nous devons mettre à profit les 12 prochains mois pour revitaliser notre action et redoubler d'efforts.

La République de Corée reste fermement attachée au renforcement de son aide publique au développement. D'ici à 2015, nous allons multiplier par trois le montant de cette aide. Nous nous sommes aussi associés à l'initiative de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, une source novatrice de financement pour le développement. Parallèlement, tirant des leçons de notre propre parcours, nous mettons l'accent non seulement sur un accroissement du volume de notre aide, mais aussi sur le partage de notre expérience avec des pays en développement.

Un problème étroitement lié au développement est l'immense défi des changements climatiques. Nous nous félicitons de l'accent nouvellement mis par le rapport de cette année sur cette question, à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer d'urgence. On s'accorde de plus en plus à penser que les changements climatiques imposent de graves contraintes aux capacités de développement mondiales. J'espère que la volonté politique dont ont fait preuve les dirigeants de plus de 150 nations lors de la réunion

du 24 septembre aboutira à l'adoption d'une feuille de route vers la mise en place pour l'après-2012 de solutions concrètes et réalistes à ces problèmes mondiaux très préoccupants.

Passant à la question des droits de l'homme, il est crucial que le Conseil des droits de l'homme se montre à la hauteur des fortes attentes qui ont présidé à sa création. Nous devons garder suffisamment de souplesse dans ses méthodes de travail pour lui permettre de réaliser des progrès réels dans la promotion de droits de l'homme. Faisant partie des premiers membres du Conseil, la République de Corée est déterminée à défendre les droits de l'homme et à faire de cette instance un instrument important de leur promotion.

Avant de terminer, je voudrais faire une remarque sur la réforme du Conseil de sécurité. La République de Corée est favorable à la mise en place d'un Conseil de sécurité réformé qui soit plus représentatif, plus responsable, plus transparent et plus efficace. Étant donné les vastes conséquences de la réforme du Conseil de sécurité sur l'avenir de l'ONU, ma délégation pense de longue date que toute proposition de réforme devrait recueillir une large adhésion dépassant de loin le minimum requis par les textes, à savoir une majorité des deux tiers des membres. Pour avancer vers un tel accord, ma délégation pense que les débats doivent se poursuivre, en prenant appui sur les progrès réalisés au cours de la soixante et unième session.

Le Secrétaire général a pris les rênes de cette Organisation à un moment où les États Membres et les peuples du monde demandent à l'ONU de faire plus qu'à tout autre moment de l'histoire de l'Organisation. Nous devons être ambitieux dans nos demandes et nos attentes et offrir au Secrétaire général l'appui et la souplesse dont il a besoin pour diriger efficacement cette Organisation dans l'exécution des mandats que nous lui avons fixés. La République de Corée reste pleinement attachée à une Organisation des Nations Unies forte et efficace qui puisse renforcer la sécurité dans le monde et le rendre plus sûr, plus prospère et plus pacifique.

M. Chávez (Pérou) (parle en espagnol): Alors que nous célébrons les progrès technologiques extraordinaires et la mondialisation de l'économie et des communications, ainsi que les valeurs comme la démocratie et les droits de l'homme, nous constatons que l'insécurité énergétique, les changements

climatiques, l'inégalité et la pauvreté croissantes, les conflits armés, le génocide, les crises humanitaires, la criminalité internationale et le terrorisme compromettent la sécurité internationale et créent un cadre en mutation constante et de plus en plus complexe auquel les États et les organisations internationales doivent s'adapter.

C'est pourquoi, dans le débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, le Pérou réitère sa conviction qu'un multilatéralisme renouvelé et renforcé ne signifie pas seulement que l'on évite le fléau de la guerre. Il faut également établir une alliance internationale pour le développement et la justice sociale. C'est pourquoi nous appelons à la poursuite des buts et principes des Nations Unies, ainsi qu'à l'adaptation de ses instruments, mécanismes et moyens d'action.

Les États Membres doivent poursuivre leurs efforts multilatéraux afin de réformer l'ONU dans un objectif réaliste et dans un esprit de compromis. Trois processus de réforme de notre Organisation exigent, pour être couronnés de succès, une approche réaliste et constructive : la cohérence à l'échelle du système, la réforme du Secrétariat et la réforme du Conseil de sécurité. Ces processus doivent faire l'objet d'accords satisfaisants qui renforcent les organes de l'ONU et donnent effet aux décisions adoptées.

Il n'y a ni paix ni sécurité sans développement, sans démocratie et sans respect des droits de l'homme. La lutte contre la pauvreté et contre l'inégalité reste aujourd'hui le défi le plus pressant dans un grand nombre d'États et pour des millions d'êtres humains. Il faut, pour y faire face, que la coopération internationale pour le développement renforce les capacités de production des États afin qu'ils mettent en place des politiques d'inclusion productives, d'accès à l'éducation et aux innovations technologiques, ainsi que de renforcement des institutions et d'aide aux populations vulnérables.

Malheureusement, l'objectif de consacrer 0,7 % du PNB des pays développés au financement du développement n'a été atteint que par un petit nombre de pays, ce qui est préoccupant car cela nous éloigne des objectifs du Millénaire. L'Organisation et le système international doivent être les catalyseurs et le complément de l'élan national vers le développement et se doter à cette fin des budgets adéquats.

Comme cela avait été convenu au Sommet du Millénaire, il faut promouvoir une alliance mondiale pour le développement. À cette fin, nous avions convenu d'établir un système commercial et financier encore plus ouvert, fondé sur des normes prévisibles et non discriminatoires. En partageant les bénéfices de la mondialisation, nos pays pourront garantir la participation de la population aux avantages du système, avec des améliorations concrètes de leurs conditions de vie. Cela enrichira le concept de citoyenneté pleine et favorisera la consolidation du système démocratique.

Notre développement et notre stabilité sont menacés par les changements climatiques et par le réchauffement de la planète, résultats des gaz produits par l'activité humaine. C'est pourquoi il faut promouvoir le développement viable sur le plan écologique, avec des responsabilités partagées mais différenciées inscrites dans des accords multilatéraux contraignants pour tous les États dans tous les aspects de cette problématique, tels que la réduction des émissions de gaz, le financement et la technologie, pour n'en citer que quelques-uns.

D'autre part, l'ONU doit favoriser autant que possible le renforcement des capacités nationales, régionales et internationales afin de faire face à l'ampleur et à la fréquence croissantes des ravages causés par les catastrophes naturelles. L'aide humanitaire a mis à l'épreuve la capacité de l'ONU de faire face à ces catastrophes, et la réponse de l'Organisation a été remarquable. Le Pérou, pays vulnérable à ce type de désastres, encourage la poursuite du renforcement des mécanismes du Bureau de la coordination des affaires humanitaire et du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

La réalité internationale pose de nombreux défis au système universel de promotion et de protection des droits de l'homme et de respect des libertés fondamentales, alors même que la pauvreté dans laquelle vivent des millions d'êtres humains compromet leurs droits fondamentaux et leur dignité humaine. Le nouveau Conseil des droits de l'homme et ses composantes doivent donc relever ces défis, en protégeant efficacement les droits de l'homme et, en particulier, en répondant aux réclamations et aux dénonciations des victimes.

Pour que notre Organisation soit plus efficace en matière de maintien de la paix et de la sécurité, elle doit accroître ses capacités de prévention et de règlement des conflits. Dans le cadre de cette tâche, elle doit renforcer son alliance stratégique avec

07-53409 **9**

différents arrangements et organisations régionaux, comme elle l'a déjà fait avec l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains (OEA) et la Ligue arabe, pour n'en citer que quelques-uns. Nous encourageons aussi le Secrétaire général à continuer à renforcer et à déployer ses capacités de médiation et de bons offices.

Le rapport dont nous sommes saisis nous rappelle que les conflits continuent d'être une priorité de l'action de notre Organisation. L'établissement d'opérations de maintien de paix multidimensionnelles et au mandat renforcé a exigé une adaptation au plan administratif et opérationnel du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), que le Pérou a appuyé, convaincu que l'Organisation doit disposer d'une force multilatérale de réaction rapide pour répondre aux situations critiques avec l'urgence nécessaire. De même, il ne faut pas oublier que les conflits exigent que l'on prenne en priorité des mesures humanitaires qui, de concert avec les opérations de maintien de la paix, fassent prévaloir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et évitent l'impunité. Ce sont des mécanismes grâce auxquels, de façon concrète et efficace, l'ONU stabilise une situation et protège les civils. Voilà pourquoi il est prioritaire de veiller à l'efficacité de ces deux instruments et à leur adaptabilité aux caractéristiques diverses des conflits qui menacent aujourd'hui la paix et la sécurité internationales.

La gestion des situations d'après conflit devient de plus en plus pertinente et doit être menée par la société et l'État concernés, avec l'appui de la coopération internationale. À cet égard, il est encourageant de constater que le rapport décrit les premières activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds et du Bureau établis à cette fin. Nous sommes convaincus que les travaux de cette Commission renforceront la coordination nationale et internationale pour la reconstruction des pays inscrits à son ordre du jour.

Notre Organisation doit être également un espace de promotion de la coopération pour faire face au terrorisme, un espace qui favorise la mise en œuvre de la législation idoine et renforce les capacités de police et de renseignement en la matière. Il importe aussi de continuer à progresser dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et d'adopter la convention générale sur le terrorisme international.

Le Pérou propose également de redonner un nouvel élan à nos instances et à nos mécanismes spécialisés afin de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants. La responsabilité partagée face à ce trafic transnational exige des alliances stratégiques reposant sur un dialogue équilibré, afin que les termes de l'action et de la coopération internationales s'attaquent à tous les éléments de ce phénomène et soient proportionnés à l'urgence et à l'ampleur du problème.

L'ONU et les institutions spécialisées doivent continuer à faire face aux problèmes du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il faut renforcer et accroître les engagements multilatéraux en la matière, afin de freiner et d'éliminer les menaces et l'instabilité que constitue cette résurgence de la course aux armements en divers endroits du monde.

Nous devons également continuer à renforcer l'action multilatérale face aux problèmes tels que les mines et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, à appuyer des initiatives comme celles qui portent sur les bombes à sous-munitions, notamment, et à renforcer l'ONU en tant que forum idoine pour approfondir notre coopération et définir des normes contraignantes.

Pour terminer, je souhaiterais réitérer que le système international doit aller au-delà des relations interétatiques, et englober les organisations non gouvernementales, les entreprises transnationales et locales, les syndicats et d'autres acteurs de la société civile. Nous devons, à l'ONU, garder la porte ouverte à ces acteurs qui sont une source d'information et d'expérience, et tirer parti de leur contribution pour l'élaboration des décisions et pour leur mise en œuvre. L'ONU doit évoluer vers une architecture plus ouverte, qui corresponde aux réalités du monde de plus en plus globalisé et interdépendant qui est le nôtre aujourd'hui.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (parle en espagnol): Au nom de la délégation cubaine, je tiens à remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport annuel, le premier de son mandat. Comme il est indiqué de façon pertinente dans ce rapport, il paraît alors que les États Membres et les peuples du monde entier attendent de l'Organisation des Nations Unies plus que jamais depuis sa fondation, comptant sur elle dans des domaines et en des lieux de plus en plus

divers pour faire face à des situations sans cesse plus difficiles. Le monde connaît une situation économique et sociale critique, caractérisée par la progression et l'augmentation de la faim et de la pauvreté, la recrudescence des conflits armés, la dégradation de l'environnement et la propagation de maladies comme le sida qui menacent l'existence de plusieurs pays. L'écart entre riches et pauvres atteint à l'heure actuelle des proportions scandaleuses.

Le développement doit figurer au premier rang des priorités de l'ONU. Cuba salue la décision du Secrétaire général, rappelée par celui-ci dans son rapport, de faire des objectifs du Millénaire pour le développement l'une des priorités immédiates de son mandat. Il y a sept ans, la Déclaration du Millénaire nous a engagés à travailler à la réalisation d'objectifs très modestes et insuffisants. Pourtant, à mi-chemin de l'échéance fixée pour atteindre ces objectifs, il faut bien admettre que l'on n'avance guère dans leur réalisation, ni dans l'application des décisions issues des grandes conférences organisées par les Nations Unies ces 10 dernières années. La pauvreté ne diminue pas. Les inégalités augmentent entre les pays et au sein des pays. Au rythme actuel, l'objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici à 2015 ne sera atteint qu'en 2050, et même à cette date, plus de 400 millions de personnes continueront de souffrir de la faim sur la planète.

Le plus triste dans ce constat est que le monde possède les ressources et les potentialités technologiques et humaines nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire. L'annulation de la dette extérieure, que nos pays ont déjà payée plusieurs fois, mais qui continue de croître, nous permettrait de consacrer au développement plus de 400 milliards de dollars. On pourrait disposer de 300 milliards de dollars supplémentaires en éliminant les subventions agricoles des pays développés, qui ont fait échouer le Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce.

Si ces pays honoraient l'engagement consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, au lieu de 0,3 % à peine actuellement, 141 milliards de dollars supplémentaires seraient dégagés. Avec seulement 10 % des milliards de dollars qui vont actuellement aux dépenses militaires, les objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réalisation ne nécessite que 150 milliards de dollars, pourraient être atteints.

Le système économique international actuel, en plus d'être profondément injuste, n'est absolument pas Un économique système qui l'environnement n'est pas tenable. Soixante pour cent des écosystèmes de la planète se dégradent ou sont utilisés de façon non viable. L'immense gâchis consumériste des pays industrialisés met en danger la survie de l'espèce. Des phénomènes comme le réchauffement climatique, le danger de l'élévation du niveau de la mer, l'abattage inconsidéré des forêts, le gaspillage que l'on voudrait faire des aliments en les utilisant comme combustible pour les automobiles des États-Unis et de l'Europe, le tarissement des combustibles fossiles et l'utilisation irrationnelle des ressources en eau, entre autres choses, constituent de très graves menaces pour la vie. Le Secrétaire général a pleinement raison d'affirmer dans son rapport que l'histoire retiendra notre époque comme celle du déclenchement des changements climatiques, et que la postérité nous jugera sur ce que nous aurons fait pour y remédier. Nous devons agir, et rapidement – et les pays développés, qui sont à l'origine de 76 % des émissions de gaz à effet de serre, en ont l'obligation morale et la responsabilité historique principale. Nous avons des responsabilités communes, mais différenciées.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous avons besoin de l'Organisation des Nations Unies. Nous défendons aussi bien la nécessité de son existence, que la nécessité de la réformer en profondeur et de la démocratiser. Mais cela doit être fait dans le respect de la Charte, pas en la réécrivant ou en déformant les buts et principes qui y sont énoncés. Le principal défi que nous devons relever est de réformer l'ONU de telle sorte qu'elle serve les intérêts de tous les pays sur un pied d'égalité. Nous ne pouvons pas nous permettre que la réforme échoue, et que notre Organisation devienne un instrument au service des intérêts et des caprices de quelques pays riches et puissants.

Nous rejetons les prétentions à mettre en œuvre des notions qui ne sont pas clairement définies, comme la responsabilité de protéger, car cela risquerait de transformer ces notions en instruments aisément manipulables pour porter atteinte aux principes sacrés que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Il ne faut pas qu'à l'ordre international actuel, qui est injuste et profondément inéquitable, succède un autre ordre plus primitif qui serait fondé sur une réinterprétation de la Charte et du droit international.

Il faut renforcer le rôle directeur de l'Assemblée générale, seul organe de l'ONU où il n'y a pas de place pour les hégémonies, où chacun d'entre nous peut faire entendre sa voix et émettre un vote, et où l'obsolète droit de veto n'existe pas.

Nous avons besoin de toute urgence d'un Conseil de sécurité réformé, qui agisse conformément au mandat que lui confie la Charte, sans empiéter, comme il le fait de plus en plus, sur les fonctions et les prérogatives d'autres organes du système. Le Conseil de sécurité, tel qu'il est actuellement, ne correspond pas à la réalité du monde actuel, et ne représente pas les intérêts des États Membres. Il n'agit pas au nom des États Membres, devant lesquels, d'après la Charte, il est responsable. Il n'est ni démocratique, ni équitable, ni représentatif. Il est donc inacceptable que la réforme du Conseil continue d'être différée. Il n'y aura pas de réforme véritable de cette Organisation sans une réforme réelle du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est de promouvoir une plus grande cohérence du système des Nations Unies, le principe selon lequel les activités opérationnelles doivent répondre, avant toute chose, aux stratégies nationales et aux priorités de développement de chaque pays, doit être appliqué. Les entités des Nations Unies qui s'occupent de développement sur le terrain ne peuvent pas se consacrer à des activités qui ne sont pas directement liées au développement économique et social, et peuvent encore moins encourager les conditionnalités dans le cadre de leur action. Il est indispensable que les vues et les priorités des pays en développement soient les éléments de base de ce processus, plutôt que des notions et des objectifs corporatifs qui n'ont rien à voir avec les objectifs de développement définis par l'Organisation.

La manipulation politique des droits de l'homme, la sélectivité, la partialité et l'application de deux poids, deux mesures en vue d'imposer des modèles sectaires, doivent cesser. Nous avons le devoir sacré de protéger et de promouvoir tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales au service de tous contre les tentatives visant à les mutiler, à les réécrire ou à les réinterpréter pour les adapter à l'ordre unipolaire et aux intérêts hégémoniques de quelques-uns.

Le nouveau Conseil des droits de l'homme doit consacrer dans sa pratique le principe selon lequel les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. Cuba s'opposera à toute tentative de faire de ce nouvel organe un tribunal d'inquisition contre les pays du Sud, garantissant l'impunité pour les violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme perpétrées par les plus puissants.

Nous constatons avec satisfaction que le rapport consacre un chapitre entier aux besoins particuliers de l'Afrique, continent duquel le peuple cubain tire une partie essentielle de ses racines et de son identité. L'Afrique marginalisée absolument reste désavantagée dans les relations économiques internationales. Il est tout simplement inacceptable qu'abritant 11 % de la population mondiale et disposant des plus grandes réserves de ressources naturelles au monde, elle ne contribue au produit intérieur brut mondial qu'à hauteur de 1 % et que sa participation au commerce international atteigne à peine 2 %. Les peuples africains n'ont pas besoin de charité; l'Afrique a besoin de ressources et de mesures concrètes.

Je voudrais terminer comme nous l'avons toujours fait, c'est-à-dire sur une note d'espoir et d'optimisme. Les tâches qui nous attendent sont ardues, mais si nous travaillons ensemble, nos possibilités de progression sont infinies. Comme le Secrétaire général conclut dans son rapport, nous nous devons de mettre fin au divorce du discours et de l'action. Le monde a plus que jamais besoin de l'ONU.

M. Butagira (Ouganda) (parle en anglais): La délégation ougandaise remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/62/1), et en particulier des tableaux qui montrent nos performances dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il ressort de ces tableaux qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre les OMD. En raison des contraintes de temps, mon intervention sera brève et se limitera à un petit nombre de points.

Je félicite le Secrétaire général d'avoir fait de la réalisation des OMD la priorité première de son mandat, plus particulièrement en ce qui concerne les besoins particuliers de l'Afrique. Nous saluons l'idée du Royaume-Uni qu'une réunion de haut niveau consacrée aux OMD soit organisée l'an prochain à l'ONU.

Il ne fait pour moi absolument aucun doute que l'application des engagements déjà pris dans différentes instances internationales contribuera grandement à la réalisation des OMD. La liste de ces promesses est longue; elle va du Consensus de

Monterrey de 2002 aux engagements pris par le Groupe des Huit à Gleneagles et, récemment, en Allemagne. Même si la plupart de ceux qui ont fait ces promesses s'emploient avec sérieux à les honorer, nous espérons que cela ne va pas devenir une mode. Il vaut mieux ne pas faire de promesses assorties d'échéances s'il n'est pas possible de les tenir.

L'Ouganda a mis le cap sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons rempli celui qui consiste à rendre l'enseignement primaire universel et nous nous employons maintenant à faire de même concernant l'enseignement secondaire. Le niveau de la pauvreté a été ramené à 38 %, tandis que 70 % des zones urbaines et 60 % des zones rurales ont accès l'eau salubre. Nous jouons un rôle de premier plan dans la lutte contre le VIH/sida. Nous sommes persuadés de pouvoir atteindre la plupart des objectifs à l'horizon 2015 à condition de recevoir une aide accrue.

S'agissant des besoins particuliers de l'Afrique, l'élimination de la pauvreté doit être au cœur de tous les efforts. Dans de nombreuses régions de l'Afrique, des femmes parcourent de longues distances à pied, le bébé sur le dos, pour aller chercher l'eau et le bois nécessaires aux tâches quotidiennes. Un temps précieux est consacré à cet effort. Elles rentrent chez elles épuisées. Au lieu de se reposer elles passent la majeure partie de la nuit à chasser les moustiques. Pire, l'eau qu'elles ramènent est souvent insalubre. Beaucoup de personnes parcourent de longues distances à pied pour se rendre dans les centres de soins; l'électrification des zones rurales relève de la chimère. Comment régler ces problèmes de base? Les discours et les lamentations doivent céder la place à l'action. Par exemple, il faut mettre en œuvre les initiatives à effet rapide, tel que cela a été convenu au Sommet mondial de 2005.

Je voudrais à présent rendre hommage au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour tout ce qu'il fait afin de répondre aux besoins particuliers de ce continent. Le Bureau a principalement été créé afin de s'occuper du Nouveau Partenariat développement de l'Afrique (NEPAD). Pourtant, les besoins particuliers de l'Afrique dépassent le cadre limité du mandat du NEPAD et rejoignent ceux d'autres institutions. D'où la nécessité de concevoir une architecture institutionnelle, incluant le NEPAD, qui ferait face comme il convient aux besoins particuliers de l'Afrique. Le statu quo est absolument inacceptable dans la mesure où il

chevauchement de plusieurs fonctions, dispersion des ressources limitées et inefficacité.

C'est pourquoi ma délégation prie instamment le Secrétaire général de proposer, après consultation avec toutes les parties prenantes concernées, une architecture institutionnelle qui serait également compatible avec les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix en Afrique, j'ai eu l'occasion, il y a quelque temps, de faire savoir au Conseil de sécurité qu'il devait sortir des sentiers battus en renonçant à ne pas déployer de soldats de la paix là où il considère qu'il n'y a pas de paix à maintenir. Je renouvelle ici mon appel au Conseil de sécurité pour que, dans certains cas, il ne se contente pas de maintenir la paix mais entreprenne également d'installer la paix.

Enfin, concernant les changements climatiques, ma délégation félicite le Secrétaire général d'avoir mis cette question en vedette en lui consacrant une rencontre de haut niveau à l'ONU à la veille de l'Assemblée générale. Les changements climatiques nous touchent tous et nous devrions travailler ensemble pour y faire face. Ma délégation considère que les changements climatiques concernent non seulement l'environnement mais aussi le développement. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement envisage d'intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans ses stratégies pour la réduction de la pauvreté. Nous espérons que la Conférence de Bali sera couronnée de succès.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*): En premier lieu, je m'associe aux orateurs qui ont félicité M. Kerim de son accession à la présidence.

En ce XXI^e siècle, l'Organisation des Nations Unies est tenue de réagir promptement aux problèmes qui surgissent partout dans le monde. Les espoirs que les citoyens du monde placent dans l'ONU sont plus grands que jamais. Je félicite le Secrétaire général de sa détermination de réformer le Secrétariat de l'ONU de manière à le rendre plus efficace et plus dynamique.

Les changements climatiques touchent la totalité des habitants de la planète. L'ONU est la mieux placée pour mettre en place des dispositifs internationaux acceptables pour toutes les parties prenantes. Je félicite le Secrétaire général d'avoir pris la judicieuse initiative d'organiser une réunion de haut niveau sur les changements climatiques le 24 septembre dernier.

Cette réunion a grandement contribué à créer une dynamique politique en faveur d'une action internationale concertée.

Le Japon a proposé une vision à long terme qui consiste à mettre au point des technologies novatrices et à édifier une société à faible consommation de carbone. Il a également plaidé en faveur de la mise en place d'un cadre international pour l'après-2012 qui associe l'ensemble des grands émetteurs de gaz à effet de serre. Il est résolu à assumer un rôle de premier plan dans le domaine des changements climatiques en accueillant le Sommet du Groupe des Huit à Hokkaido-Toyado en juillet prochain.

L'autre priorité du Japon est le développement de l'Afrique. Pour que ce continent devienne très dynamique, enclin à l'espoir et riche en possibilités, il est primordial de prévenir les conflits, de régler ceux qui font rage et de consolider la paix. Il faut affermir et soutenir la croissance économique. Deuxièmement, la sécurité humaine doit être garantie à la faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, de la consolidation de la paix et de la démocratie. Troisièmement, il faut s'attaquer aux problèmes environnementaux et aux changements climatiques.

Le Japon accueillera en mai prochain, à Yokohama, la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA IV) autour du thème « Vers une Afrique qui gagne ». Nous pensons qu'il est de la plus grande importance que la paix et la prospérité règnent en Afrique grâce aux efforts des Africains et à un véritable partenariat avec les acteurs internationaux. La coopération Sud-Sud entre l'Asie et l'Afrique demeure un élément fondamental de la CITDA.

La crise qui sévit au Darfour exige l'attention maximale de la communauté internationale. Le grand investissement personnel du Secrétaire général est tout à fait digne d'éloges. Le Japon se réjouit de la création de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il espère qu'elle sera déployée dans les plus brefs délais et que des avancées seront réalisées dans le processus politique. Le Japon accroîtra sa contribution à la consolidation de la paix et à la stabilité en Afrique.

Le Japon concourt aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les Balkans occidentaux, en Iraq, en Afghanistan, au Timor-Leste, en Sierra Leone, au Burundi et au Népal. Pour bâtir la paix, la communauté internationale doit impérativement réaliser, d'une manière harmonieuse et intégrée, une variété de tâches allant du règlement des conflits à la délivrance de l'aide humanitaire en vue d'aider les pays à se relever et à se reconstruire. Assumant cette année la présidence de la Commission de consolidation de la paix, le Japon est résolu à concourir à ces efforts internationaux et à faire de la Commission une instance qui réunit tous les acteurs et mobilise toutes les ressources et tous les concours nécessaires.

Le Japon attache une importance prioritaire à la sécurité humaine, car elle est l'un des piliers de sa politique étrangère. Nous voudrions que la dimension humaine occupe une plus grande place dans l'ensemble des domaines d'activité de l'ONU. La dignité humaine et les droits de l'homme doivent être universellement respectés et sauvegardés. Nous espérons sincèrement que la question des enlèvements sera résolue au plus vite.

Il est extrêmement regrettable qu'au Myanmar, les manifestations aient été réprimées avec une telle fermeté qu'il y a eu des morts, dont un citoyen japonais. Le Japon engage vivement le Gouvernement du Myanmar à faire preuve de la plus grande retenue. Nous espérons qu'il engagera un dialogue national, sans condition préalable, afin d'aboutir à la réconciliation nationale et de permettre la progression de la démocratie en prenant réellement en compte les vœux exprimés par la population, de manière à trouver une solution pacifique à la situation actuelle.

Le Japon approuve les efforts de bons offices que le Secrétaire général et son Conseiller spécial M. Gambari déploient, en coopération étroite avec les autres pays concernés, en particulier ceux de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les autres pays de la région, afin de promouvoir la réconciliation nationale et la démocratisation du pays.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est un autre problème qui exige l'attention constante de l'humanité. C'est pourquoi nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir adopté plusieurs résolutions par consensus sur la République populaire démocratique de Corée et l'Iran et de rester saisi de ces questions.

Le désarmement nucléaire requiert une attention tout aussi grande. Étant le seul pays au monde à avoir

subi la dévastation nucléaire, le Japon soumettra un nouveau projet de résolution à la présente session de l'Assemblée générale afin d'élaborer des mesures concrètes pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

La lutte contre le terrorisme est un autre domaine prioritaire de la coopération internationale. Le Japon se réjouit de l'adoption de la résolution 1776 (2007) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement japonais fera le maximum pour poursuivre ses activités de ravitaillement dans l'océan Indien conformément à son statut de membre responsable de la communauté internationale.

Le Japon adhère également à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288). Afin que le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme puisse être renforcé, je demande instamment à tous les États de faire preuve de la plus grande souplesse possible de manière que les négociations autour du projet de convention générale sur le terrorisme international aboutissent au plus vite.

Selon le Japon, pour que le Conseil de sécurité se montre à la hauteur de ses responsabilités, nous devons le rendre plus représentatif et plus efficace. Je réaffirme la détermination du Japon de parvenir au plus vite à une réforme du Conseil de sécurité qui prévoie l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents. Aucune réforme de l'ONU ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Tous les États Membres doivent œuvrer de concert pour obtenir, durant cette session, des résultats concrets à la faveur de négociations intergouvernementales.

Nous devons renforcer l'ONU pour qu'elle relève les nouveaux défis et soit plus performante. Le Japon participera activement aux efforts visant à renforcer les capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De plus, il soutient les efforts en cours tendant à renforcer la cohésion et l'efficacité du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de l'environnement et des droits de l'homme. Nous devons aussi obtenir des résultats concrets s'agissant de moderniser la gestion et les programmes.

Je terminerai en renouvelant la volonté inébranlable du Japon de rendre l'ONU plus efficace et plus performante sous la direction avisée du Secrétaire général.

M. Sen (Inde) (parle en anglais): C'est pour moi un véritable plaisir que de prendre la parole sous votre direction, Monsieur le Président. Je félicite le Secrétaire général de son premier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/62/1). Clair et concis, il expose en profondeur les différentes questions auxquelles cet organe est confronté. Empreint d'un certain optimisme, il affirme que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont atteignables. Mais je m'intéresserai tout d'abord aux statistiques qui figurent en annexe. Ces statistiques brossent un tableau bien sombre, surtout si on les examine de manière décomposée.

Concernant la population disposant de moins d'un dollar par jour, on constate, malgré des améliorations dans certaines régions, dont l'Asie, que le tableau reste sombre puisque la situation n'a que très peu voire pas évolué. Ainsi, depuis 1990, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour a augmenté dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et les pays en transition d'Europe du Sud-Est. De même, si l'on considère la part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale, on relève un déclin quasi-général.

Il en va de même de la part de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique, puisqu'elle a augmenté dans certaines régions, même si, dans l'ensemble, elle n'a guère évolué. S'agissant du taux de mortalité maternelle, il s'élève, en Afrique subsaharienne, à 920 décès pour 100 000 naissances vivantes, contre seulement 14 dans les pays développés, ce qui constitue un écart considérable. Concernant l'incidence de la tuberculose, on note une amélioration en Amérique latine, dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie. En revanche, les chiffres pour l'Afrique subsaharienne et la Communauté d'États indépendants – c'est-à-dire les États de l'ex-Union soviétique – montrent que le nombre des nouveaux cas de tuberculose a été multiplié par deux.

De même, les chiffres de l'accès à l'eau potable n'ont guère changé ou n'indiquent qu'une légère amélioration. Si l'on considère l'accès aux marchés, effectivement les chiffres n'offrent qu'une vision partielle. Par exemple, au lieu de l'accès en franchise de droits et hors contingentement, seul l'accès en franchise de droits est pris en compte. Or lorsque l'on examine les chiffres relatifs à l'accès en franchise de droits pour les pays les moins avancés, en excluant le

pétrole et les armes, on constate en fait que l'accès aux marchés pour ces pays n'a pas progressé.

Il en va de même des droits de douane sur les produits agricoles et textiles. Là aussi, les statistiques masquent plus de choses qu'elles n'en révèlent. La question n'est pas seulement de savoir quels sont les droits de douane imposés sur les produits textiles et agricoles, mais surtout de déterminer si ces droits de douane sont comparables à ceux que les pays développés appliquent entre eux. L'on constate alors que les droits de douane que les pays en développement payent aux pays développés sont pratiquement trois fois plus élevés. Dans le cas des États-Unis, par exemple, l'on pourrait être surpris d'apprendre que l'Angola paie autant que la Belgique, pour ne donner qu'un exemple.

De même, depuis le Cycle d'Uruguay, les pertes commerciales de l'Afrique subsaharienne s'élèvent à 1,2 milliard de dollars par an, alors que les bénéfices réalisés par les pays développés se chiffrent, eux, à 350 milliards de dollars, selon de économistes. Si l'on calcule les pertes subies par les pays en développement du fait des échanges commerciaux, l'on s'aperçoit que celles-ci sont en fait trois fois supérieures aux montants reçus au titre de l'aide au développement. Même dans le domaine des subventions agricoles, le problème n'est pas de savoir quels sont les droits de douane en place pour les produits agricoles, mais plutôt de déterminer quelles comparativement seraient les perspectives d'exportation pour les pays en développement si les subventions agricoles n'existaient pas. Telle est la véritable comparaison à faire, car, selon les calculs de nombreux économistes, les subventions agricoles accordées par les pays développés dépassent en fait le revenu total de l'Afrique subsaharienne. En montants fixes, chaque vache européenne reçoit 2 dollars de subventions par jour; un luxe qui semble rendre toutes ces vaches folles.

La question est donc de savoir comment combler ce fossé et progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais surtout, la question est de savoir ce que l'ONU peut faire. Je crois même qu'il s'agit là de la question la plus intéressante de toutes, à savoir envisager ce que l'ONU, en tant qu'instance, peut faire de manière concrète.

Bien entendu, le Secrétaire général a également, et à juste titre, soulevé la question des changements climatiques et de leurs effets néfastes sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'évidence, ces effets qui se font déjà sentir ne feront qu'empirer en raison de la dégradation des pâturages, des sols et des forêts, mais aussi du fait que nombre d'enfants doivent quitter le système d'enseignement primaire universel pour s'occuper des personnes malades et des personnes âgées, pour gagner de quoi subsister et pour aller chercher de l'eau.

Il y aura également des conséquences sur l'égalité entre les sexes, car, nous le savons tous, les femmes sont beaucoup plus tributaires de l'environnement que les hommes, en particulier dans les pays en développement. Le Représentant permanent l'Ouganda a utilisé une image très émouvante lorsqu'il a évoqué ces femmes, avec leur bébé sur le dos, qui marchent pendant des kilomètres pour aller chercher une eau qui en fin de compte s'avère contaminée. De toute évidence, ces femmes ne sont pas les responsables des changements climatiques. Les changements climatiques ne sont pas causés par les pauvres, mais par ceux qui font fonctionner quatre climatiseurs en même temps et qui conduisent deux ou trois véhicules 4 x 4. Les changements climatiques sont l'œuvre des riches. Mais, le problème est, qu'en fin de compte, ces changements ont un effet disproportionné sur les pauvres, que ce soit en termes de tempêtes, de destruction des habitations ou de propagation des maladies.

Le Secrétaire général a eu raison de rappeler les engagements qui ont été pris, celui visant à porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut et celui pris à Gleneagles consistant à augmenter l'aide de 50 milliards de dollars d'ici à 2010. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général (A/62/1) ne nous dit pas si ces engagements ont été tenus. En fait, si l'on regarde les chiffres en la matière, on constate qu'au lieu des 0,7 % du RNB, l'aide publique au développement si situe en moyenne à 0,35 %, soit deux fois moins que l'objectif fixé. En ce qui concerne les 50 milliards de dollars promis, l'on estime qu'à l'horizon 2010 on aura manqué la cible de quelque 30 milliards de dollars, soit plus de 50 %. D'où vont donc bien pouvoir provenir les fonds supplémentaires nécessaires pour, disons, l'adaptation aux changements climatiques? Même si l'on regarde la répartition de l'aide fournie par les pays qui ont atteint la cible des 0,7 % – lesquels sont environ au nombre de huit, que nous saluons d'ailleurs -, l'on constate que fonds supplémentaires sont principalement consacrés à l'allégement de la dette et aux secours en

cas de catastrophe, et non au développement économique.

Le rapport du Secrétaire général affirme également que tant que nous n'aurons pas vaincu le sida, nous ne tiendrons pas le pari du développement économique, ou une formule équivalente autant que je m'en souvienne. Le rapport dit également que l'Afrique représente un cas à part et qu'en Afrique, la misère, la pauvreté, la maladie et les conflits civils font obstacle au développement économique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais nul doute que l'inverse est tout aussi vrai, si ce n'est plus, car si nous ne sommes pas en mesure de vaincre le sida, la misère, la maladie et les conflits civils c'est précisément parce qu'il n'y a pas de développement économique en Afrique. En d'autres termes, la vérité pourrait être aux antipodes.

Cela montre que si les objectifs du Millénaire pour le développement ont certainement permis d'encadrer, en termes très forts, le débat mondial, et nul doute qu'ils représentent une vision quantifiable de la dignité humaine, ils n'en sont pas moins insuffisants. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont en fin de compte qu'un palliatif. Les remèdes palliatifs sont certes nécessaires en cas de douleur aigüe, mais cette douleur ne manque pas de réapparaître tant que la maladie n'est pas traitée. L'on ne saurait donc véritablement remplacer l'économie du développement par une économie palliative. L'on ne saurait non plus laisser l'économie du développement entièrement aux mains des institutions de Bretton Woods, qui, ces derniers temps, la pratiquent fort peu.

J'estime par conséquent qu'il faut également, ainsi que plusieurs économistes tels Erik Reinert et d'autres l'ont affirmé, tenir compte du fait que, sans une économie du développement, les objectifs du Millénaire pour le développement risquent de devenir une sorte de colonialisme social. Au lieu de la faire bénéficier du développement économique qui a fait que les pays développés se sont véritablement développés, on ne laisse à l'Afrique que des structures d'exportation obsolètes, essentiellement fondées sur les matières premières. Au lieu de la faire bénéficier du développement économique qui a permis au monde développé de se débarrasser du paludisme, on envoie à l'Afrique des moustiquaires. Au lieu de la faire bénéficier du développement économique qui lui permettrait d'assumer le service de la dette, l'Afrique se voit offrir une annulation de sa dette. Bref, au lieu de bénéficier d'un plan similaire au Plan Marshall, qui

a permis d'industrialiser l'Europe, l'Afrique, elle, se voit appliquer un Plan Morgenthau, qui devait conduire à la désindustrialisation de l'Allemagne. Fort heureusement pour l'Europe, le Plan Morgenthau a été abandonné immédiatement après la Seconde Guerre mondiale au profit du Plan Marshall.

Que peut donc faire l'ONU? La réponse me paraît, somme toute, claire, surtout si l'on examine le cas de plusieurs conflits. En Sierra Leone, par exemple, les élections ont été un succès parce que la Commission de consolidation de la paix a concentré son attention sur ce pays. Mais tout au long des conflits sanglants qui ont ravagé ce pays et d'autres, dans 70 à 80 % des cas, les pays concernés appliquaient un programme du Fonds monétaire international (FMI). Tant que nous n'aurons pas la volonté politique de voir le Conseil économique et social réformé procéder périodiquement à un audit des deux institutions de Bretton Woods, à savoir le FMI et la Banque mondiale, ainsi que le prônent Joseph Stiglitz et de nombreux autres économistes, nous ne parviendrons pas à modifier le modèle fondamental qu'elles imposent. De plus, le Conseil économique et social doit assumer une place centrale dans les efforts de restructuration de la dette, comme le suggèrent également les économistes. Le FMI ne peut à l'évidence pas occuper cette position, puisque étant lui-même créancier, il a des intérêts propres. Le FMI axe son action sur l'inflation, parce que cela va dans l'intérêt des marchés financiers. Par ailleurs, l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'occupe de l'emploi, alors que le Conseil économique et social a pour mandat de traiter de cette question.

D'aucuns pourraient rétorquer que le Conseil économique et social n'a pas les connaissances techniques suffisantes. Or l'on constate qu'un nombre incalculable de postes sont créés pour toutes sortes d'activités sans intérêt pour les pays développement, au point que même le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en est scandalisé. Nul doute que les connaissances peuvent s'acquérir et que l'on pourrait constituer un groupe d'experts à même de fournir au Conseil économique et social l'appui nécessaire pour qu'il remplisse certaines de ces fonctions.

Par ailleurs, de différentes manières, c'est quelque chose auquel nous pouvons nous attendre lorsque nous regardons le système financier actuel. Il résulte du paradigme que j'ai présenté qu'il est tout à fait normal que le Rapport sur le développement dans le monde et les Perspectives pour l'économie

mondiale, publiés par la Banque mondiale, indiquent que le transfert net de ressources financières se fait en fait du monde en développement vers le monde développé. En 2005, ce transfert représentait 500 milliards de dollars; en 2006 il atteignait 650 milliards de dollars – il dépassait 500 milliards de dollars. Même si l'on ajoute à ce chiffre l'accumulation des réserves – et on peut certainement le faire – le constat reste le même, car les réserves sont investies dans des bons du trésor et des actifs à faible rendement dans une monnaie faible, une fois encore dans le monde développé.

Par conséquent, d'une part, nous avons une inversion très particulière du flux des ressources. D'autre part, la une du The Financial Times reprend une déclaration du président sortant du FMI indiquant que le résultat de la crise financière actuelle est que les ondes de choc continueront et auront des effets plus étendus et plus marqués, que nous n'avons encore rien vu. Ceci représente la confession la plus pathétique de l'échec du FMI en termes de surveillance, de conseil et de régulation, une confession que personne n'aurait pu imaginer. Ceci est dû au fait que notre économie a finalement pris la forme que John Maynard Keynes avait décrite sous le terme d'économie casino, une économie basée sur le jeu où il existe des instruments financiers obscurs tels que les produits dérivés et où la distribution se fait à la roulette, ce qui explique les problèmes graves. À cet égard, il existe clairement des arguments plaidant pour que l'ONU fasse ce que j'ai déjà indiqué, c'est-à-dire jouer un rôle essentiel dans la création d'un système financier qui conduise à des flux financiers prévisibles.

Pour que le monde en développement réalise les OMD, les flux financiers ne suffisent pas. Il faut aussi un accès au marché. Le rapport du Secrétaire général souligne certainement tout ce qu'il faut faire dans le cadre du cycle Doha; mais comment le faire? Le rapport n'indique pas ce que l'ONU doit faire réellement obtenir ces résultats.

De véritables négociations ont lieu au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La situation est assez mauvaise, car, comme nous le savons tous, les pays développés ne disent même pas : nous protégerons notre agriculture et vous protégerez votre industrie. Ils disent : nous continuerons à protéger notre agriculture par des subventions et vous ne devez pas protéger votre industrie. En fait, le cycle pour le développement continue d'être un cycle portant sur l'accès au marché. On oublie parfois que ce sont les

pays en développement qui ont réalisé beaucoup en matière de réduction des droits de douane depuis le cycle d'Uruguay. Ils ont aussi contribué énormément à l'augmentation sensible du commerce mondial. Beaucoup de pays développés tirent de leurs tranchées et se posent en « demandeurs » alors qu'ils n'ont pas réduit leurs droits de douane, même d'un point de pourcentage depuis le cycle d'Uruguay.

S'agissant de l'application des formules linéaires et coefficients suisses, les petites économies vulnérables – et certainement ici à l'ONU où la plupart des pays ont des petites économies vulnérables – devraient réduire leurs droits de douane de 50 % de plus que les pays développés. En d'autres termes, ce qui est linéaire pour les Suisses, menace la survie des petites économies vulnérables. Par conséquent, il est assez clair qu'il y a de bonnes raisons pour que l'ONU joue un rôle dans ce domaine et fasse connaître sa position à Genève, peut-être par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale ou par d'autres moyens.

Il en va de même pour les droits de propriété intellectuelle s'agissant des changements climatiques. Certains pays développés proposent de définir des objectifs draconiens qui pourraient en réalité prolonger les modes de production et de consommation inadaptés pour un temps. Mais l'on ne saurait le faire pour longtemps, car ces modes ne sont pas adaptés. Il est donc essentiel qu'il y ait un flux de technologies et de ressources. Mais le régime actuel des droits de propriété intellectuelle est précisément conçu pour empêcher ce flux de technologies en créant des monopoles. Comment peut-on avoir un tel flux de technologies à moins que, disons, l'ONU elle-même ne pense à mettre sur pied une commission d'experts – ce qui, une fois encore, a été recommandé par de nombreux économistes, dont Stiglitz et d'autres - qui pourrait examiner comment équilibrer les intérêts des créateurs et les intérêts de l'humanité?

Concernant de nombreux sujets de ce genre, je pense qu'il ne suffit pas de parler simplement en des termes généraux ou de prendre position, en théorie ou dans le débat. Autrement, nous produirons simplement plus de rapports et ne changerons pas la réalité. Nous aurons des mots, plutôt que des actes. Nous aurons un texte plutôt qu'un contexte.

Le temps est très court et je ne voudrais pas abuser du temps de l'Assemblée; je voudrais donc maintenant parler brièvement de la paix et de la

sécurité. Je pense que beaucoup de bonnes choses ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Népal est mentionné dans le rapport comme un cas exemplaire de réussite, et c'est le cas dans une certaine mesure. Toutefois, il est aussi très important que l'ONU n'essaie pas d'étendre ou de prolonger le mandat sans que le Gouvernement népalais n'en fasse la demande expresse. Il faut que le pays s'approprie lui-même le processus. Il importe que le Secrétariat s'en tienne à son mandat, qui consiste essentiellement en la gestion des armements et l'organisation d'élections en temps voulu. C'est la meilleure manière de traiter le problème.

En ce qui concerne le maintien de la paix en soi, il est vrai, comme l'indique le rapport, que le budget consacré au maintien de la paix a crû sensiblement. Nous avons restructuré le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Toutefois, compte tenu des difficultés de gestion, je pense qu'il est très important que les États Membres s'y intéressent et examinent les résultats de cette restructuration très minutieusement l'an prochain. Il importe que les difficultés de gestion soient considérées comme ayant été surmontées.

S'agissant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), nous disposons d'une Cellule militaire stratégique spéciale qui a été mise en place à titre exceptionnel car la FINUL était une opération complexe. Toutefois, d'autres opérations sont aussi complexes: le Darfour pourrait se révéler être une opération encore plus complexe. Qu'allons-nous faire alors? Lorsque nous examinons les faits dans le rapport et ailleurs, nous constatons que le Bureau du Conseiller militaire, anciennement connu sous l'appellation de Bureau de liaison militaire, a été omis dans l'augmentation des ressources. Les enseignements de la Cellule militaire spéciale n'ont pas été pris en compte. Nous ne passons donc pas vraiment de quelque chose mis en place à titre exceptionnel à quelque chose de systématique, de permanent et de durable. Ceci est assez différent du fait que la FINUL compte plus d'officiers d'état-major que ce dont disposait le maréchal Montgomery pour la campagne d'Afrique. Je mentionne simplement ce fait pour montrer qu'il est encore plus important de disposer d'une approche systématique, ce qui semble ne pas être le cas pour le moment.

Je pense qu'un des intervenants dans ce débat a mentionné plusieurs antonymes : guerre et paix, une allusion à Léon Tolstoï; coercition et coopération; et terrorisme et tolérance. Le fait est que la tolérance peut aussi signifier tolérance à l'égard du terrorisme. Je pense par conséquent que le véritable antonyme de terrorisme est contre-terrorisme. À cet égard, il est très important que, lors de l'élaboration d'une stratégie antiterroriste, nous veillions à ce qu'elle s'appuie sur des instruments juridiques qui existent déjà et qui peuvent être étendus si nécessaire. L'importance de la convention mondiale sur le terrorisme international constitue une illustration évidente à ce sujet.

S'agissant du désarmement, je pense que nous convenons tous que le désarment est fondamental. Le désarmement doit tendre à couvrir le contrôle des armements et la non-prolifération, bien que la non-prolifération, et notamment la non-prolifération d'armes de destruction massive (AMD) à l'intention d'acteurs non étatiques et autres, demeure un motif de profonde préoccupation. Nous espérons présenter, dans le contexte de la situation actuelle, une proposition qui contient la vision de Rajiv Ghandi d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'un monde non violent.

En ce qui concerne les droits de l'homme, je ne vais pas prendre beaucoup de temps. Dans le cadre de la cohérence à l'échelle du système, les liens entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les autres organes de l'ONU doivent être conformes à la résolution 48/141, qui a créé le poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

S'agissant de la cohérence à l'échelle du système, nous devons, comme le rapport le déclare, tendre à l'unité d'action. Cet effort doit devenir une réalité, sachant qu'il ne s'agit peut-être pas du meilleur slogan, mais que la réalité actuelle peut être encore pire. On peut préconiser une certaine indépendance des mandats des agences, la décentralisation et le pluralisme, mais je pense que les États Membres devront débattre de cette question. En toute hypothèse, je ne pense pas que nous devrions éluder ce débat au sein des fonds et des agences et essayer de mettre insidieusement en place un système sans qu'il ait été débattu comme il se doit à l'Assemblée générale, sans qu'il ait fait l'objet de discussions entre les États Membres et de négociations intergouvernementales.

Enfin, s'agissant de la réforme de l'ONU et de la revitalisation de l'Assemblée générale, je félicite les coprésidents précédents, qui ont déployé de grands efforts, ont fait du bon travail et ont préparé le terrain pour des décisions politiques importantes. Je ne pense pas que l'Assemblée générale puisse être revitalisée

dans le cadre d'un processus périphérique, purement ou institutionnel, se préoccupant simplement de l'ordre du jour ou de notre façon de compter les mots. Non, la revitalisation de l'Assemblée passe par des décisions importantes. Certaines possibilités ont été mises en lumière lors des tentatives précédentes revitalisation. Sans ces décisions, je ne pense pas que vous pourrez créer une structure stable au sein de laquelle le Conseil de sécurité pourra compter sur le large appui de l'Assemblée générale.

S'agissant du Conseil de sécurité lui-même, le rapport présente une formule intermédiaire en guise de compromis, mais cette formule devra être adoptée à l'issue des négociations. Elle ne peut vraiment pas être adoptée avant les négociations et elle ne peut pas conditionner ces négociations ni en préjuger. Le rapport du groupe de travail à composition non limitée est tout à fait clair : il doit y avoir des négociations intergouvernementales, qui doivent donner des résultats concrets au cours de la présente session, à la lumière des résultats obtenus à la soixante et unième session ainsi que des positions et propositions des États Membres.

L'Inde et de nombreux autres États Membres du monde en développement ont présenté une résolution à la date du 11 septembre, et nous avons défendu l'idée d'un processus de négociations intergouvernementales qui commencerait rapidement et partirait de certains éléments. Nous avons précisé quelques-uns de ces éléments, en particulier l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents au Conseil, une réforme globale des méthodes de travail et une meilleure représentation des pays en développement, y compris les petits États et les États insulaires, ainsi que de certains pays développés, compte tenu des réalités du monde d'aujourd'hui. Nous sommes également reconnaissants aux nombreux dirigeants du monde qui ont défendu avec vigueur une réforme générale de l'ONU, en particulier l'augmentation du nombre de membres des deux catégories, permanents et non permanents.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (parle en anglais): Au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous votre brillante direction, la présente session sera couronnée de succès. Je remercie le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, qui

traite d'un large éventail de questions importantes, touchant le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme, l'état de droit, les affaires humanitaires ou la réforme de l'ONU.

Sept ans se sont écoulés depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous notons avec satisfaction que, comme le Secrétaire général en rend compte, des progrès continuent d'être réalisés dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Cependant, nous partageons sa préoccupation concernant l'inégalité des progrès accomplis et le niveau de dénuement de nombreux êtres humains, qui reste consternant. À mi-parcours, il est alarmant de constater que plusieurs pays ne sont pas près d'atteindre ne serait-ce qu'un seul des OMD.

Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que le développement était un objectif en soi et que, dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, il constituait un élément clef du cadre général des activités de l'ONU. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il déclare que chacun tirera avantage de la réalisation des OMD, aussi bien ceux qui œuvrent pour améliorer l'existence des millions de personnes vivant toujours dans la pauvreté que ceux qui essayent de sauver des millions de vie d'enfants, ceux qui s'unissent pour réduire le risque de guerre et préserver la paix dans des pays fragiles, ou encore ceux qui, depuis quelque temps, tentent de convaincre l'opinion publique mondiale de la nécessité et de l'urgence de sauver notre planète.

Fort de notre propre expérience, je partage entièrement le point de vue du Secrétaire général, qui fait remarquer que la réalisation des OMD n'est l'affaire d'un pays que s'il peut prendre en charge les efforts déployés pour y parvenir. L'appropriation nationale est le facteur clef qui détermine le succès des activités de développement à l'échelle d'un pays. À cet égard, nous nous félicitons de l'assurance donnée par le Secrétaire général que l'ONU considère le renforcement des capacités nationales comme une priorité.

Le Secrétaire général souligne trois dimensions importantes des activités de l'ONU liées à la mise en œuvre des OMD, à savoir le VIH/sida, les besoins particuliers de l'Afrique et les changements climatiques. Comme la lutte contre l'épidémie de VIH/sida et l'aide au développement de l'Afrique, qui demeurent, depuis des années maintenant, un des

points prioritaires à l'ordre du jour de l'ONU, la lutte menée pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter et pour réaliser les OMD en ce qui concerne la préservation de l'environnement mérite l'appui constant des États Membres et, surtout, leur unité. Le Viet Nam s'engage à accroître sa participation aux efforts que nous déployons en commun dans ces domaines.

L'année écoulée a été contrastée sur le plan de la paix et de la sécurité internationales. La création de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour devrait renforcer le processus local de rétablissement de la paix et, finalement, mettre un terme à cette longue crise. Les efforts de consolidation de la paix ont également permis de s'engager sur la voie d'une paix durable au Burundi et en Sierra Leone, d'une consolidation de la reconstruction socioéconomique au Népal et au Timor-Leste et d'une évolution positive de la question de la péninsule coréenne.

Cependant, les conflits armés et les tensions continuent de s'intensifier au Moyen-Orient, en Asie du Sud, dans les Balkans et en Afrique et ont des conséquences dévastatrices sur la vie de millions de civils innocents. Les opérations de maintien de la paix constituent un fardeau sans précédent pour l'ONU, dont les ressources sont limitées. Alors que nous réalisons des progrès considérables dans la mise en œuvre du programme de désarmement, la menace que fait peser le terrorisme sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur le développement demeure une préoccupation constante.

Le Viet Nam est d'accord avec la conclusion du Secrétaire général, selon laquelle l'appui aux opérations de maintien de la paix devra aussi figurer parmi les premières préoccupations de l'ONU, que nous devons nous attaquer aux blocages qui paralysent les travaux des principales instances de négociation en matière de désarmement et que nous devons mettre rapidement en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée en 2006 par l'Assemblée générale.

Le rôle crucial de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être réaffirmé et renforcé. Le Viet Nam note avec satisfaction et appuie les mesures prises récemment par le Secrétaire général pour améliorer la gestion de l'Organisation dans les domaines des opérations de maintien de la paix et du désarmement.

En ce qui concerne les droits de l'homme et les affaires humanitaires, si l'inauguration du Conseil des droits de l'homme en 2006 a été une étape importante, l'adoption d'un train de réformes par le Conseil en juin 2007 nous donne des raisons d'espérer que nous parviendrons à dépolitiser l'organe de défense des droits de l'homme le plus important du système des Nations Unies. Mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Le Viet Nam continuera à s'associer aux efforts que font les États Membres pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, en ayant à l'esprit les principes d'objectivité, de non-sélectivité et de respect de la souveraineté nationale.

Plus que jamais, les catastrophes naturelles perturbent gravement la vie de centaines de milliers de personnes sur terre. Au moment même où je parle, des dizaines de millions de personnes dans notre région, y compris dans mon pays, souffrent des conséquences des inondations les plus graves depuis plusieurs décennies. D'après le rapport du Secrétaire général, depuis le milieu de l'année 2006, les catastrophes d'origine météorologique ont représenté 85 % de l'ensemble des catastrophes recensées, causant la mort de près de 19 000 personnes et des pertes économiques proches de 30 milliards de dollars au total. Nous nous félicitons que le Secrétaire général se soit engagé à faire en sorte que l'ONU et ses partenaires humanitaires aident les gouvernements à se donner les moyens de faire face à la montée des besoins humanitaires. Le Viet Nam est prêt à coopérer pleinement à cette action.

Pour pouvoir s'acquitter de son mandat dans un monde qui a beaucoup changé, l'ONU doit être renforcée. Il est indispensable que le processus de réforme de l'ONU aboutisse pour que, dotée d'une Assemblée générale ayant plus d'autorité, d'un Conseil économique et social plus actif, d'un Conseil de sécurité élargi et plus transparent et d'un Secrétariat plus efficace, l'Organisation soit plus forte. Notant le peu de progrès accomplis à cet égard, nous nous engageons à continuer de collaborer avec le Secrétaire général et les autres États Membres pour mener à bien le processus de réforme.

En tant que pays appliquant un programme pilote « Une ONU », nous espérons continuer à bénéficier de l'appui du Secrétariat et des États Membres pour garantir le succès d'une des expériences les plus courageuses dans le domaine des activités opérationnelles au niveau des pays.

Dans un autre domaine, ma délégation juge encourageante l'intention du Secrétaire général de renforcer la coopération avec les organisations régionales. Très active, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), organisation régionale dont mon pays est membre, a signé dernièrement un mémorandum d'accord sur la coopération avec l'ONU.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général a décidé récemment de dépêcher son Envoyé spécial au Myanmar pour aider le processus de réconciliation nationale par le dialogue. Faisant partie de la région, le Viet Nam suit de près et avec préoccupation l'évolution de la situation au Myanmar. Nous attendons des parties concernées dans ce pays qu'elles fassent preuve de modération et engagent le dialogue afin de résoudre pacifiquement leurs différends et de stabiliser rapidement la situation en appliquant la feuille de route en sept points. Nous comptons que l'ONU continuera à coopérer avec l'ASEAN pour aider le Myanmar à sortir de la situation actuelle et à rétablir la stabilité dans l'intérêt du pays lui-même et de la région.

Pour terminer, je voudrais assurer le Secrétaire général, dont nous examinons le premier rapport annuel sur les activités de l'Organisation, que le Viet Nam le soutiendra toujours dans les efforts qu'il déploie pour que l'ONU s'acquitte de son obligation solennelle de réaliser les objectifs consacrés dans la Charte.

M. Hill (Australie) (parle en anglais) : Le débat sur ce point de l'ordre du jour est un rendez-vous annuel important qui nous permet, à nous, États Membres de l'ONU, de passer en revue les activités de l'Organisation à la lumière du rapport du Secrétaire général. Au nom de l'Australie, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/62/1) et à le féliciter de la façon dont il a commencé à s'acquitter de la haute charge qu'il assume. Nous pensons comme lui qu'on attend de l'ONU plus que jamais depuis sa fondation et que les problèmes sont divers et complexes. Il est encourageant de noter qu'en cette époque de mondialisation, les États Membres reconnaissent l'importance et la valeur de la diplomatie multilatérale. De plus, c'est à elle-même, et en particulier à ses administrateurs, dirigés par le Secrétaire général, que l'Organisation doit d'être l'organe dont l'aide est si souvent sollicitée par les États Membres pour faire face à de nombreux problèmes contemporains, qu'il s'agisse de la paix et de la sécurité, du développement, de questions

humanitaires, des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance ou de bien d'autres questions encore.

De ce fait, il importe davantage encore que les États Membres s'acquittent de leur obligation de fournir à l'Organisation les mandats, le financement et l'appui politique nécessaires à son action. Nous, États Membres, sommes moins crédibles quand nous réclamons un programme de travail mieux défini et une exécution plus efficace et plus efficiente des programmes si nous ne sommes pas disposés à montrer la voie. A cet égard, bien qu'épaulés par des facilitateurs motivés, nous avons obtenu des résultats peu satisfaisants l'année dernière en ce qui concerne la révision des mandats et la cohérence de l'ensemble du système. Il semble, en réalité, que le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat soient en avance sur les États Membres dans le domaine de la réforme. En parrainant des programmes pilotes sur le terrain, l'Organisation est indéniablement en avance pour ce qui est de l'unité d'action, laquelle permet des gains d'efficacité évidents. Par ailleurs, le Secrétariat a du moins essayé d'engager des réformes pour une plus grande égalité des sexes dans la structure. L'important, bien sûr, c'est que nous allons devoir être plus efficaces en tant qu'organisation à mesure que la charge de travail augmentera si nous voulons nous acquitter des importantes responsabilités qui nous sont confiées.

J'en viens à la question de l'argent. Le Secrétaire général avance un argument de poids quand il nous rappelle que le coût de l'expansion massive des opérations de maintien de la paix de l'ONU représente seulement 0,5 % des dépenses militaires dans le monde. Cependant, la facture augmente rapidement et va mettre à mal la capacité des États Membres de payer. Même certaines des réformes organisationnelles que nous estimons nécessaires dans les domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et de la communication, des achats, de la justice interne et du respect des normes actuelles d'obligation redditionnelle et de transparence coûtent cher. La modernisation des équipements, trop longtemps différée, est une charge supplémentaire.

Ayant reconnu les efforts déployés par l'Organisation pour exécuter les programmes de façon plus efficace, les États Membres devraient, il me semble, lui demander de faire plus d'économies. Ceux d'entre nous qui ont l'expérience de la charge ministérielle au sein des gouvernements savent qu'il

faut proposer des économies avant de demander des fonds pour de nouveaux programmes. C'est une discipline certes exigeante, mais saine, que l'ONU pourrait adopter ou sera peut-être obligée d'adopter. Nous assumons toujours notre part de responsabilité financière et nous payons à temps. Mais je crois que, même en Australie, il sera important de montrer que l'ONU s'efforce véritablement de maîtriser les coûts.

La question des priorités touche elle aussi au problème des coûts et à la capacité de l'ONU de mettre en œuvre des programmes de qualité. L'ONU est peutêtre très en faveur, mais elle ne pourra pas faire tout ce qu'on lui demande. Elle va devoir faire des choix difficiles. Plus que jamais, les organisations régionales et les partenaires bilatéraux, qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou de la société civile, devront participer à l'effort demandé.

Il nous faut non seulement fixer des priorités d'action, mais aussi établir, de manière réaliste, qui est le plus en mesure d'atteindre les résultats escomptés; il nous faut chercher à partager les responsabilités. D'aucuns y verront le signe du défaitisme; nous y voyons une saine évolution des affaires internationales, qui nous rend plus forts face aux nombreux défis qui se présentent à nous.

À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général de s'être concentré sur les grandes questions et sur celles qui exigent une véritable mobilisation de la part de la communauté internationale. Nous saluons les efforts déployés pour renforcer les capacités d'autres acteurs pouvant contribuer à obtenir de meilleurs résultats. En réalité, il est positif en soi que le rapport de cette année mette l'accent sur la manière de concrétiser nos objectifs et nos aspirations. Je l'avais déjà souligné l'an dernier (voir A/61/PV.24). Les nombreux engagements que nous avons pris ont suscité l'espoir. Il importe maintenant de ne plus se contenter de paroles, mais de faire en sorte d'améliorer effectivement la vie des individus.

Dans la déclaration que j'ai prononcée au nom de l'Australie devant l'Assemblée générale la semaine dernière (voir A/62/PV.15), j'ai dit que la réduction de la pauvreté constituait la responsabilité la plus élémentaire de l'humanité. À une époque où l'on accomplit des prodiges extraordinaires, il ne devrait pas être si difficile de s'affranchir de l'extrême pauvreté. En réalité, la plupart d'entre nous savent ce qu'il faut faire. Certains nous ont montré comment le faire. Le fait que je m'exprime après mon collègue du

Viet Nam, un pays qui donne l'exemple, est à cet égard intéressant.

Moins dénoncer et mieux collaborer serait un bon point de départ. En comprenant l'importance de la bonne gouvernance, en étant prêt au transfert de technologies, en entourant les investissements de la sécurité voulue, en appuyant les programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation et en ouvrant les marchés pour créer des débouchés commerciaux, d'énormes progrès peuvent être réalisés. Oui, les objectifs du Millénaire pour le développement sont importants, mais ce ne sont que des indicateurs. Ce qui importe vraiment, c'est de parvenir au but; or nous savons ce qu'il faut faire pour édifier des sociétés plus prospères, plus justes et plus optimistes.

À ce propos, nous nous félicitons aussi que le Secrétaire général ait mis l'accent sur la démocratie. Le fait d'avoir des gouvernements vraiment responsables envers leurs citoyens ne résout pas tous les problèmes, mais c'est un bon début. En Australie, nous nous employons depuis longtemps à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance, car elles sont cruciales pour instaurer un monde plus pacifique, plus sûr et plus juste. La situation est bien plus difficile que celle qui prévalait il y a seulement 10 ans. Mais en dépit des évidentes déceptions ponctuelles, l'évolution générale est encourageante.

Enfin, je voudrais aborder deux domaines, liés entre eux et mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, qui, à mon avis, méritent que l'on s'y arrête. Le premier porte sur la responsabilité de protéger. Je sais que mon avis et celui de mon pays diffèrent de certains points de vue exprimés aujourd'hui. Mais la reconnaissance, à l'occasion du Sommet de 2005, du principe selon lequel la souveraineté s'accompagne d'une responsabilité, et il y a lieu d'agir quand un gouvernement commet des abus contre ses propres citoyens ou omet de les protéger contre des abus flagrants marque, à notre avis, une étape historique dans la recherche d'un monde plus civilisé. Les difficultés que pose l'application de ce principe ne pas nous dissuader d'assumer responsabilité de protéger. Nous devrons au contraire travailler d'arrache-pied pour l'appliquer. souveraineté ne doit pas, par exemple, servir de prétexte pour fermer les yeux sur un génocide.

Deuxièmement, certains États dont la situation ne cesse de s'aggraver, ont besoin d'aide même s'ils peuvent ne pas le savoir ou ne pas souhaiter cette aide.

L'ONU a la capacité de tendre la main en donnant des conseils, et nous estimons que ce soutien est crucial. Ainsi, tout en encourageant l'ONU à jouer un rôle accru dans le maintien, puis dans la consolidation de la paix, ou pour ceux que de telles subtilités ne touchent pas, dans la consolidation des structures étatiques, nous avons aussi souscrit au fait que l'on s'intéresse de manière accrue aux bons offices du Secrétaire général et aux capacités du Département des affaires politiques en matière de médiation et de diplomatie préventive.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je ne peux qu'effleurer quelques-uns des points évoqués dans le rapport du Secrétaire général, mais je pense qu'ils traduisent l'ampleur des défis à venir et le fait que nous pouvons, avec de la détermination et de la bonne volonté, concrétiser nos aspirations.

Enfin, au nom de l'Australie, je tiens à remercier le Secrétaire général, le personnel de l'ONU et tous ceux qui sont engagés dans des missions de maintien de la paix, humanitaires ou autres, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Ils sont une force pour le bien et nous apprécions énormément leur dévouement.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (parle en anglais): La délégation de la République-Unie de Tanzanie se félicite du premier rapport sur l'activité de l'Organisation présenté au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale par M. Ban Ki-moon en tant que Secrétaire général, rapport qui figure dans le document A/62/1. La portée du rapport est vaste, son analyse profonde, et il traduit un souci constant de transposer le multilatéralisme dans des objectifs concrets, réalisables. Il s'agit d'un rapport véritablement exhaustif. D'entrée de jeu, nous voudrions assurer le Secrétaire général de notre appui et de notre collaboration dans l'application de ce programme. Nous espérons que nos observations et nos commentaires contribueront à la réalisation de sa vision.

Dans le domaine du développement, le rapport souligne les liens inextricables et indispensables entre le développement d'une part et la paix et la sécurité d'autre part, au sein des États et entre ces derniers, et entre le monde en développement et le monde développé. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs convenus par la communauté internationale fournit un cadre tant éthique que pratique à la coopération internationale pour lutter contre la pauvreté, s'attaquer à d'autres formes que prend la misère humaine et

préserver l'environnement, afin de rendre le monde prospère, vivable et pacifique.

À mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs, l'Afrique subsaharienne reste, d'une manière générale, à la traîne. Mais plusieurs pays se sont révélés capables d'atteindre certains de ces objectifs, lorsqu'ils disposent de la bonne combinaison de ressources, d'une bonne direction et de stratégies adéquates. Nous devons orienter les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général de créer le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique afin de mobiliser des supplémentaires, ainsi que de l'annonce faite par le Président de l'Assemblée générale de convoquer une session spéciale de l'Assemblée l'an prochain pour favoriser l'engagement du monde vis-à-vis de la réalisation en temps voulu des objectifs du Millénaire.

Il faut se préoccuper de certaines tendances qui font obstacle à la réalisation des OMD. D'abord, il importe de pérenniser l'engagement politique pour atteindre ces objectifs. Il semblerait que les ressources promises diminuent. Cette tendance pourrait saper les modestes progrès réalisés à ce jour par certains pays. L'apport de ressources doit être soutenu. La promesse de doubler les ressources et de porter l'aide au développement à 0,7 % du produit intérieur brut est repoussée à 2010-2015, ce qui sera trop tard pour changer substantiellement la situation.

Deuxièmement, plusieurs pays africains doivent renforcer leurs capacités afin de mettre en place leurs propres stratégies nationales pour atteindre les objectifs. L'ONU les aide, mais il importe d'intensifier le rythme de l'action en augmentant les ressources consacrées au développement. Les ressources allouées par l'ONU au développement, notamment les ressources humaines, sont comparativement plus faibles que celles qui sont affectées à d'autres activités, comme le maintien de la paix ou les droits de l'homme.

De même, il convient de noter que, dans la mesure où les objectifs du Millénaire pour le développement assortis de délais précis servent à attirer l'attention et les ressources vers des cibles de développement spécifiques, nous ne devrions pas exclure d'autres aspects essentiels du développement à long terme, tels que l'investissement dans les infrastructures physiques et d'autres investissements productifs permettant d'appuyer et d'assurer

l'investissement public orienté vers la réalisation de ces objectifs. Nous devons également veiller à ne pas reperdre les faibles progrès réalisés dans le domaine des objectifs du Millénaire pour le développement, du fait du détournement des ressources consacrées à l'atténuation des effets négatifs des changements climatiques. L'enjeu représenté par les changements climatiques nécessite des ressources additionnelles.

Nous nous réjouissons des initiatives opportunes prises par le Secrétaire général pour sensibiliser le monde et mobiliser la volonté politique afin de prendre des mesures urgentes face au réchauffement de la planète et aux changements climatiques. Ce défi constitue l'une des questions dont l'examen requiert une réponse de la communauté mondiale sous l'égide des Nations Unies. Le monde a besoin d'un nouvel accord mondial allant au-delà de 2012, date d'expiration du Protocole de Kyoto. Alors que nous nous préparons à négocier un nouvel accord à la Conférence de Bali, lequel pourrait prendre des années avant d'être mis en œuvre et de porter ses fruits, nous devrions mettre en place des mécanismes correctifs visant à porter remède aux effets négatifs qui semblent déjà évidents.

En Afrique, au Darfour, nous observons les liens existant entre dégradation de l'environnement et conflit. Certains pays connaissent des changements climatiques extrêmes qui ont fréquemment entraîné de sévères sécheresses et des pénuries alimentaires imprévues, et ont eu des conséquences négatives sur l'approvisionnement hydroélectrique. Des inondations sans précédent ont ravagé et détruit l'agriculture, les terres et les infrastructures. Les capacités nationales permettant de faire face à ces catastrophes naturelles se sont révélées insuffisantes. Nous apprécions à sa juste valeur la réponse humanitaire qui a suivi ces catastrophes, mais elle est souvent insuffisante et trop tardive.

Nous appelons le Secrétaire général et la communauté internationale à mettre en place des mécanismes d'atténuation des risques en cas de catastrophe naturelle dans différentes régions du continent pour prévoir les catastrophes liées aux changements climatiques et y faire face. L'ONU devrait également trouver des moyens d'aider les pays se trouvant dans des régions exposées aux catastrophes à développer les capacités nationales permettant une planification préalable pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

Les besoins particuliers de l'Afrique – qui vont du règlement des conflits et de la consolidation de la paix aux besoins en matière de développement – ont été clairement énoncés dans le rapport du Secrétaire général. Le système des Nations Unies s'est efforcé de rationaliser les besoins particuliers de l'Afrique dans les activités et les programmes de ses agences, fonds et programmes – notamment la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – en particulier sur le terrain. Nous espérons que la fourniture de l'assistance sera plus efficace et effective alors que nous nous orientons vers une cohérence et une coordination accrues entre les diverses entités de l'ONU.

Une réponse et une assistance coordonnées sur le terrain concernant les programmes des Nations Unies en Afrique exigent un même niveau de coordination et de synergie à l'échelon du Siège. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est le centre névralgique approprié pour conseiller et assister le Secrétaire général dans le suivi et l'évaluation de la multitude d'activités mandatées sur l'Afrique qui sont actuellement entreprises sur le terrain par divers organes, fonds et programmes. Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général visant à assurer le renforcement du Bureau de son Conseiller spécial et à renforcer son profil, ce que nous encourageons, d'une manière qui lui permettra d'assurer le contrôle efficace et efficient des activités de l'ONU afin de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

Le Secrétaire général est arrivé à un moment où l'ONU assume, et où elle est supposée assumer, des responsabilités sans précédent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des mesures décisives et audacieuses qu'ils ont prises dans le de la prévention du conflit et du rétablissement de la paix en Afrique - avec les nouvelles initiatives au Tchad et en République centrafricaine – et pour relancer le processus de paix au Darfour. Nous encourageons le Département des affaires politiques à consacrer plus de ressources à son Groupe de l'appui à la médiation et à étudier de nouveaux moyens de travailler à l'échelon régional, sous-régional et avec la société civile en matière de prévention des conflits.

Dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix, nous encourageons la recherche de voies innovantes pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales

au titre du Chapitre VIII de la Charte. La création d'une force hybride entre l'Union africaine et l'ONU représente l'un de ces accords novateurs. Il y a eu d'autres formes de coopération et de coordination entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le domaine du règlement et de la gestion des conflits, mais il subsiste des lacunes qu'il convient de combler et de nombreuses possibilités que l'on n'a pas encore saisies. Nous sommes impatients de lire le rapport du Secrétaire général, demandé par le Conseil de sécurité, sur les propositions spécifiques permettant à l'ONU de recenser les moyens d'apporter un plus grand appui aux organisations régionales au titre du chapitre VIII de la Charte.

Nous aurions aimé commenter tous les aspects du rapport, mais le temps ne nous le permet pas. Pour terminer, nous voudrions assurer le Secrétaire général et les membres de l'Assemblée générale que la Tanzanie va continuer de participer pleinement aux délibérations de cet organe et d'apporter son appui sans réserve au Secrétaire général.

M. Ali (Malaisie) (parle en anglais): Je tiens à remercier, au nom de la délégation malaisienne, le Secrétaire général de son premier rapport annuel consacré aux activités de l'Organisation publié sous la cote A/62/1. Les enjeux et défis auxquels se heurte le monde aujourd'hui accroissent les pressions exercées sur l'Organisation afin qu'elle s'acquitte du mandat qui lui a été confié dans la Charte. Il est donc impératif que nous, les États Membres, veillions à ce que ce mandat soit mis en œuvre avec efficacité.

Ma délégation souhaiterait également féliciter le Secrétaire général de l'initiative qu'il a prise pour veiller à ce que l'ONU continue à jouer un rôle central dans le processus multilatéral de prise de décisions, dans le maintien de la paix et dans la sécurité internationales et dans la promotion de la coopération internationale. À cet égard, nous prenons note de la tâche centrale énoncée par le Secrétaire général – rendre l'Organisation, y compris son Secrétariat, plus efficace – dans sa déclaration liminaire à l'Assemblée au début de l'année (voir A /62/PV.4).

Dans son rapport, le Secrétaire général affirme qu'à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les progrès sont inégaux. Il mentionne en outre que ces objectifs sont à notre portée si nous honorons les engagements que nous avons pris. Nous tournant vers l'avenir, nous pensons toutefois qu'il y a plus de raisons d'être inquiets pour l'avenir que d'être optimistes. Cette conviction se fonde sur les raisons suivantes.

Premièrement, le concept marginal de la théorie économique traditionnelle stipule qu'aux phases initiales, les gains sont relativement plus grands et les progrès sont donc plus rapides. Toutefois, les données figurant dans le rapport montrent que les progrès réalisés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, même aux phases initiales, sont très faibles par rapport aux objectifs fixés. Ainsi, pour ce qui est de l'objectif « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour », la proportion d'enfants de moins de 5 ans accusant une insuffisance pondérale est tombée de 33 % à 27 % dans les régions en développement. Cela représente seulement 6 % de réduction sur 15 ans, alors que l'objectif global est de 16,5 % sur 25 ans.

Deuxièmement, les données sur la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans sont également intéressantes, car elles montrent qu'il nous faut surmonter des obstacles structurels et politiques immenses. Elles indiquent aussi que même quand la production alimentaire mondiale bat tous les records, la famille humaine au sens large est incapable de nourrir ses membres les plus vulnérables.

Troisièmement, ce manque de progrès se manifeste alors que l'économie mondiale ne cesse de croître depuis cinq ans.

Quatrièmement, malgré l'annonce qui a été faite, il y a de quoi douter que les engagements pris seront honorés dans les délais prévus par les OMD. Compte tenu de l'ampleur du problème, nous nous réjouissons que le Secrétaire général ait fait de la réalisation de ces objectifs l'une de ses grandes priorités. Tout en saluant son action, nous soulignons néanmoins que l'ONU doit maintenant faire en sorte que le système de développement actuel fonctionne mieux, plutôt que simplement créer de nouveaux organes et groupes de travail.

Cela dit, la Malaisie appuiera le Secrétaire général de toutes les manières possibles. A cet égard, le descriptif de programme de pays établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au sujet de la Malaisie envisage une coopération accrue avec les Nations Unies dans ses activités de coopération Sud-Sud. C'est pourquoi nous

suivons de très près l'examen triennal global de la politique et le plan stratégique du PNUD, car tous deux auront une incidence importante sur l'engagement des Nations Unies dans les activités de coopération Sud-Sud. La Malaisie reste attachée à étendre son programme en la matière, programme que nous sommes en train de réviser pour que les initiatives proposées répondent mieux aux besoins des pays concernés.

Ma délégation est préoccupée par le rythme auquel on organise une réponse durable au VIH/sida. Nous notons les efforts déployés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en vue d'aider les pays à se fixer des objectifs nationaux, à renforcer leurs capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de plans de lutte contre le sida, à garantir qu'il soit fait le meilleur usage possible des ressources et à encourager la participation de la société civile et du secteur privé à cet égard. D'une certaine façon, tout cela contribue à poursuivre l'OMD de stopper la propagation du VIH/sida d'ici à 2015. Cependant, la pandémie du VIH continue de progresser et touche désormais tous les pays du monde. Chaque année, il y a davantage de gens qui meurent du VIH/sida, et le nombre de séropositifs ne cesse de croître. Nous travaillons pourtant à porter un coup d'arrêt à la pandémie. Outre les efforts menés jusqu'à présent pour remédier au problème, ma délégation est d'avis qu'il convient de consacrer plus d'énergie à sensibiliser les gens à la maladie. L'éducation est la clef pour atteindre les OMD relatifs au VIH/sida.

S'agissant des changements climatiques, ma délégation convient avec le Secrétaire général que nous sommes actuellement témoins d'une accélération sans précédent des efforts menés pour atténuer ces changements et s'y adapter. Nous sommes désormais plus conscients de la gravité et de l'urgence de la situation. Nous devons travailler au succès de la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Bali en décembre prochain. Pour qu'elle soit couronnée de succès, le principe de responsabilités communes mais différenciées doit prévaloir. Il nous faut reconnaître que les pays les plus pauvres du monde sont les moins à même de s'adapter et qu'ils doivent donc assumer une moindre responsabilité dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique. En outre, les initiatives nationales et régionales actuelles ne doivent pas entrer en concurrence avec les négociations conduites dans le cadre de l'ONU, mais au contraire les compléter.

Un accord post-2012 doit s'appuyer sur l'architecture et les autres éléments fondamentaux du Protocole de Kyoto. Par exemple, il faut un objectif absolu de réduction des émissions pour les pays développés, des mécanismes étendus qui facilitent les contributions de la part des pays en développement et des dispositions spéciales pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. C'est une raison supplémentaire importante pour que le principe des responsabilités différenciées s'applique, afin que les pays en développement puissent maintenir leurs capacités de développement durable.

La question de la paix et de la sécurité est l'un des piliers de l'ONU. Nous appuyons le rôle central de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de même que la promotion d'un ordre politique et économique international plus équitable. L'ONU doit continuer à assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous prenons acte des efforts du Secrétaire général pour que l'ONU soit en mesure de faire face aux défis croissants et exigeants qui caractérisent ce domaine.

La Malaisie salue l'initiative de l'ONU qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations de maintien de la paix. Afin de réserver l'efficacité de ces opérations, nous sommes d'avis que le Département des opérations de maintien de la paix doit être renforcé et pourvu du personnel adéquat, en tenant compte du principe de la représentation géographique équitable. L'ONU doit aussi dispenser la formation nécessaire au personnel de maintien de la paix pour répondre aux besoins spécifiques et s'adapter à la nature variable des opérations de maintien de la paix, de manière à garantir leur succès d'ensemble.

Le déploiement à venir de vastes opérations de maintien de la paix hybrides au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine ouvre un nouvel horizon de coopération entre les organisations régionales et l'ONU pour traiter des questions de paix et de sécurité. Nous veillerons de près à l'efficacité de cette coopération, qui pourrait jeter les bases de futures opérations de maintien de la paix.

La clef de la paix au Moyen-Orient réside dans un règlement juste de la question palestinienne. En ce sens, la Malaisie juge que l'ONU doit promouvoir une issue pacifique et globale et la réalisation d'une

solution prévoyant deux États. Une paix réelle ne pourra être instaurée que si les droits légitimes des Palestiniens sont reconnus et protégés. L'ONU doit jouer un rôle de médiateur honnête et de protecteur de tous les droits du peuple palestinien.

La Malaisie partage l'opinion du Secrétaire général que les échecs et les impasses qui, depuis quelques années, paralysent les travaux des principales instances s'occupant de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération et compromettent la mise en œuvre des instruments déjà adoptés disent assez la nécessité de revigorer le programme de la communauté internationale en matière de désarmement et d'engager à cette fin une action concertée à laquelle l'ONU soit plus concrètement associée. La Malaisie réaffirme le rôle important du Bureau des affaires de désarmement pour ce qui est de travailler avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile. Celui-ci doit promouvoir la participation universelle aux traités multilatéraux.

Ma délégation note que nous commémorons cette année le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. La Malaisie espère que de nouveaux pays adhéreront à cette convention, ainsi qu'aux autres instruments qui ont trait au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'adhésion de l'Inde, du Pakistan et d'Israël au TNP et le respect, par les États dotés de l'arme nucléaire, de leurs obligations au titre du Traité seraient de nature à renforcer le régime de désarmement nucléaire.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, rendu le 8 juillet 1996, souligne qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À ce jour, rien n'indique que les États dotés d'armes nucléaires vont s'acquitter de cette obligation. Notre objectif devrait être de parvenir à un désarmement général et complet par l'entremise du processus multilatéral, dont le souci principal devrait être le désarmement nucléaire.

Ma délégation salue les efforts du système humanitaire de l'ONU visant à renforcer les capacités d'intervention de l'Organisation en cas de crise. Nous reconnaissons que, depuis 2006, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a fait un

pas en avant notable en améliorant la rapidité et la prévisibilité des financements pour les crises humanitaires. Cependant, pour améliorer encore les interventions humanitaires de l'ONU, ma délégation estime que l'encadrement des politiques de l'ONU en matière d'interventions humanitaires doit être encore renforcé, afin d'aider la communauté internationale à réagir rapidement en cas d'urgence et de catastrophe naturelle à quelque moment et en quelque lieu que ce soit. La communauté internationale doit être en mesure de collaborer pour mettre en place des mécanismes efficaces afin d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et d'assurer une intervention commune à la suite de catastrophes et d'urgences, grâce à des efforts nationaux, régionaux et mondiaux réfléchis.

La communauté internationale devrait aussi intensifier sa coopération en vue de renforcer les efforts visant à élaborer un système d'alerte rapide au niveau mondial pour les catastrophes naturelles et provoquées par l'homme, grâce, notamment, à une approche multimodale qui prenne en compte le cadre convenu au plan international pour la stratégie de prévention des catastrophes et la mise en place opérationnelle de capacités régionales en attente pour les secours et interventions à la suite de catastrophes. La coopération devrait être intensifiée dans les domaines des secours d'urgence, de la réhabilitation et de la reconstruction, ainsi que de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. Plus important encore, les capacités qu'ont les pays exposés aux catastrophes d'affronter les conséquences de tels événements doivent être améliorées et renforcées.

Nous nous félicitons de l'action que mène le Secrétaire général pour renforcer encore l'obligation de rendre des comptes, la transparence et l'efficacité de l'Organisation. Nous attendons avec intérêt de recevoir d'autres rapports relatifs à ces questions dans les prochains mois. Compte tenu du processus en cours, et des expériences antérieures, ainsi que de l'efficacité née des règles et règlements actuels, nous sommes fermement convaincus que la réforme est au programme collectif de tous les États Membres, et qu'il faut s'y atteler avec réalisme. Toutes les décisions et tous les mandats de l'Assemblée générale devraient continuer à être honorés et respectés tout au long du processus. On considère qu'il importe, pour faire de l'ONU une organisation plus efficace et efficiente, d'obtenir l'avis collectif des États Membres afin d'assurer des ressources prévisibles et la mise en

œuvre rapide de tous les programmes et activités pour lesquels un mandat a été confié à l'Organisation. Le Secrétaire général et le Secrétariat devraient éviter tout double emploi des ressources et veiller à ne pas se lancer dans des propositions susceptibles de nuire aux travaux de l'Organisation.

Notre espoir d'un monde meilleur, plus prospère et pacifique reste centré sur l'ONU. Au cours des 60 dernières années, l'ONU a lutté pour maintenir son rôle tel qu'il est envisagé par la Charte, malgré les imperfections, lacunes et contraintes qui lui ont été imposées par les États Membres eux-mêmes. L'ONU reste le flambeau du multilatéralisme, un flambeau qui ne doit pas s'éteindre. Il faut réformer et restructurer l'Organisation en fonction des besoins de notre époque, pour qu'elle soit à même de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Au cours de la présente session, l'Assemblée générale, sous la direction de son Président, devra donner l'élan pour s'attaquer au dur travail qui l'attend à l'avenir.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (parle en anglais) : Je commencerai par féliciter le Secrétaire général de son premier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Dans son rapport, le Secrétaire général note que

« les États Membres et les peuples du monde entier attendent de l'Organisation des Nations Unies plus que jamais depuis sa fondation, comptant sur elle dans des domaines et en des lieux de plus en plus divers pour faire face à des situations sans cesse plus difficiles. » (A/62/1, par. 1)

Cette exigence des peuples du monde témoigne qu'ils ont foi en l'Organisation, le multilatéralisme et la capacité de l'Organisation de se montrer à la hauteur de sa profession de foi inscrite dans la Charte, qui est de

« préserver les générations futures du fléau de la guerre ...; ... proclamer à nouveau [sa] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; ... créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international; ... favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

Nous pensons, comme le Secrétaire général, que pour produire régulièrement et efficacement des résultats, l'ONU doit non seulement compter sur l'engagement sans faille des États Membres, mais aussi savoir se réformer et réorienter son action. C'est pour cette raison que ma délégation a lancé, avec les suédoise, thaïlandaise et chilienne, délégations l'Initiative des quatre nations, afin de susciter, avec l'aide de tous les Membres de l'Organisation, une perspective émanant des États Membres sur les réformes dans la gestion de l'ONU qui s'imposent pour que l'Organisation soit mieux à même de s'attaquer aux problèmes auxquels elle a à faire face. Nous avons présenté au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général notre rapport sur la réforme de la gestion et nous voulons croire qu'il sera jugé utile tandis que nous poursuivons nos efforts en vue de réformer l'Organisation.

Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système (A/61/583) et le rapport du Secrétaire général sur ses recommandations (A/61/836), ainsi que sur les rapport des États qui accueillent des projets pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, apportent des éléments utiles à nos débats sur la question, et ma délégation soutient toutes les tentatives visant à parvenir à un consensus touchant la cohérence à l'échelle du système.

La réforme de l'ONU ne saurait se limiter à la réforme du Secrétariat si nous voulons l'Organisation puisse s'attaquer aux problèmes qui l'attendent. Cette réforme doit aussi passer par une réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi ma délégation, associée à d'autres, a insisté pour entreprendre des négociations intergouvernementales axées sur l'obtention de résultats concernant la question de la réforme du Conseil de sécurité. Elle estime que le Conseil de sécurité doit être élargi à la fois dans les catégories des membres permanents et non permanents, et que l'Afrique mérite deux sièges la catégorie des membres permanents, conformément à la position commune africaine, exprimée dans le consensus.

Nous pensons, comme le Secrétaire général, que notre priorité doit être d'accomplir « d'abord des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (A/62/1, par. 6). Les pires menaces pour les progrès réalisés dans les efforts visant à préserver les générations futures du fléau de la guerre restent la pauvreté et le sous-développement.

Nous sommes maintenant à mi-parcours de la date cible fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, pourtant, certaines nations développées continuent de refuser systématiquement d'honorer leurs engagements qui aideraient à améliorer la vie des pauvres.

Nous n'avons pas mis en œuvre le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, ce qui rend plus difficile, pour la majorité des pays en développement, notamment en Afrique, la réalisation des OMD. Nous devons, en notre qualité d'États Membres de l'ONU, appliquer les politiques et stratégies permettant de parvenir au développement durable. Il importe que les institutions internationales, comme les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, se mettent à appliquer tous les engagements souscrits par la communauté internationale, de façon que les pays développés deviennent de véritables partenaires mondiaux au développement aux côtés des pays en développement et qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris de fournir une aide publique au développement se réfugier derrière sans des conditionnalités.

Dans la Déclaration du Millénaire, les peuples du monde ont affirmé: « Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant » (résolution 55/2, par. 11).

Ma délégation est convaincue et espère sincèrement que nous n'avons ni oublié ni abandonné ce noble engagement, ni abandonné nos semblables – hommes, femmes et enfants.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir fait de la question des changements climatiques une des grandes priorités de l'Organisation, surtout en raison du fait que remédier aux changements climatiques contribuera à la réalisation des OMD. Ma délégation tient cependant à rappeler les nombreux programmes et déclarations - assortis d'objectifs clairs, visant à répondre aux défis posés par les changements climatiques, la pauvreté et le sous-développement – dont la communauté internationale a déjà convenu. Les efforts de l'ONU devraient donc porter essentiellement sur l'exécution de ces programmes, déclarations et accords, dont le Sommet « planète Terre » de Rio, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, au

titre desquels les bailleurs de fonds s'engageaient à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, à annuler la dette des pays les moins avancés et à fournir aux produits et aux services des pays en développement un accès aux marchés des pays développés.

Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que, si nous ne saisissons pas maintenant l'occasion qui nous est donnée de remédier à de grandes maladies telles que la tuberculose, le paludisme et le VIH/sida, les OMD ne seront pas atteints. À cet égard, ma délégation se félicite de l'adoption, à la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, tenue le 2 juin 2006, de la Déclaration politique sur le VIH/sida (résolution 60/262), dont le but était de réaliser l'objectif de l'accès universel aux programmes de prévention du VIH, au traitement, aux soins et aux services d'appui d'ici à 2010. Pour s'acquitter de cet engagement, l'Afrique du Sud a adopté récemment un plan stratégique global pour la période 2007-2011 consacré au VIH/sida et aux infections sexuellement transmises. Ce plan stratégique est la réponse multisectorielle de l'Afrique du Sud au défi que pose l'infection par le VIH et aux conséquences à grande échelle du sida.

Nous sommes également conscients du fait que, outre la pauvreté et le sous-développement, il existe d'autres problèmes que nous devons résoudre par le biais de l'Organisation. Le Secrétaire général a mentionné ses efforts dans le domaine des droits de l'homme et concernant la situation humanitaire au Darfour (Soudan). Nous l'en félicitons et nous l'encourageons à demeurer engagé dans la recherche d'une solution à la crise du Darfour. Ma délégation souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une action immédiate afin de mettre fin aux souffrances de la population du Darfour en rassemblant toutes nos ressources pour rétablir la sécurité, contribuer à trouver une solution politique durable, faire cesser l'impunité et répondre aux énormes besoins humanitaires de la population. C'est pourquoi nous avons engagé nos hommes et nos femmes dans la Mission de l'Union africaine au Soudan et sommes déterminés à fournir du personnel à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Les conflits violents qui font rage en République démocratique du Congo, en Somalie, en Palestine, en Israël, en Iraq et en Afghanistan, et la répression et les violations des droits de l'homme au Myanmar nous préoccupent au plus haut point. Un autre problème non

résolu est la question de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui continue de réclamer une solution et qui attend de l'Organisation qu'elle en trouve une. Il importe donc que l'ONU continue à proclamer que l'état de droit est son principe fondamental, à exhorter les États à respecter les droits de l'homme et à avaliser le règlement pacifique des différends. Les forces de maintien de la paix, quels que soient leurs effectifs sur le terrain, ne seront pas en mesure d'assurer une paix durable tant que la justice et le droit ne prévaudront pas. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la coopération actuelle entre l'ONU et la Cour pénale internationale.

Je dirai pour terminer que les peuples du monde ont placé leur foi dans l'Organisation. Les pauvres du monde entier se demandent : où est la détermination qui a permis de reconstruire les pays d'Europe après la Seconde Guerre mondiale? Où est la volonté qui a permis aux pays d'Asie de s'engager sur la voie du développement? La génération actuelle, contrairement à celle qui l'a précédée, a les moyens de vaincre la pauvreté et le sous-développement. Qu'elle fasse montre aujourd'hui de la volonté de le faire en mettant en œuvre les décisions et les engagements qu'elle a pris devant l'Organisation.

M. Bodini (Saint-Marin) (parle en anglais): Je tiens à féliciter le Secrétaire général pour son rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/62/1). Ces deux dernières semaines, nos chefs d'État, Premiers Ministres et Ministres des affaires étrangères ont évoqué les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés et ont exprimé leurs visions et présenté des solutions concernant les affaires du monde.

Aujourd'hui, ils nous ont laissés seuls dans cette salle pour que nous menions à bien leurs politiques.

Si nous voulons réussir, il nous appartient de faire de l'ONU tout entière une entité plus efficace et plus productive. En fait, comment pouvons-nous réagir aux défis nombreux et croissants du monde si nous ne pouvons même pas revitaliser le cœur même de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale? Quelle crédibilité accorder à notre aptitude collective à régler des crises mondiales si nous sommes incapables, après tant d'années, de réformer le Conseil de sécurité lui-même? Comment pouvons-nous demander au Secrétaire général, que nous avons nommé par acclamation, de s'acquitter de ses fonctions si nous continuons à nous ingérer dans les détails de la gestion des affaires du Secrétariat par le biais de la Cinquième Commission?

Saint-Marin, comme beaucoup d'autres pays, ne possède pas d'armes de destruction massive. Nous n'avons même pas une petite armée. Notre seul espoir et notre seul défense, c'est une Organisation des Nations Unies forte, efficace et crédible. Sous la direction du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, nous voulons aller de l'avant, sans plus tarder, et changer la façon dont nous opérons et dont nous prenons des décisions dans cette salle. Nous devons élargir le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif. Nous devons donner au Secrétaire général les moyens de répondre de manière efficace et opportune aux nombreuses menaces mondiales afin que l'ONU puisse répondre aux attentes de nos gouvernements et de nos peuples.

La séance est levée à 18 heures.